

LE PLAN 'SOPHIA'

***UN PLAN DE TRANSITION POUR LA BELGIQUE
POUR UNE RELANCE DURABLE POST-COVID-19***

MAI 2020

Sortir de la crise du Covid-19 et en tirer les leçons pour éviter de contribuer à de nouvelles crises systémiques

Ce Plan de transition a été co-écrit et/ou soutenu par le 'Resilience Management Group', composé d'académiques, économistes et d'entrepreneurs de la transition, qui concilie les connaissances scientifiques et réflexions théoriques avec les expériences concrètes du terrain.

De mi-avril à mi-mai 2020, plus de 100 scientifiques et 182 entreprises de la transition écologique de la Coalition KAYA ont travaillé de manière collaborative pour produire un Plan composé d'une partie synthétique (3 pages) et de 15 trains de mesures (15 thématiques). Bien que ce travail se soit fait par domaine, pour utiliser les spécialisations des scientifiques, nous avons promu la cohérence et nous plébiscitons une réponse systémique.

Les trains de mesures reflètent le plus fidèlement possible les positions des contributeurs ; ils ne reflètent pas nécessairement un consensus mais montrent la diversité et l'étendue des pistes de solutions pour aller vers la transition.

Si les personnes et les entreprises reprises dans la liste en fin de document sont en accord avec l'introduction et le communiqué de presse, cela ne signifie pas nécessairement qu'elles co-signent l'ensemble des mesures et en acceptent chaque détail mais bien qu'elles en soutiennent l'esprit général.

L'ambition de ce texte est de susciter le débat, d'y encourager de nouvelles contributions, de signaler aux gouvernements (fédéral et régionaux) que de nombreux académiques sont disponibles pour collaborer avec eux en vue d'affiner les propositions de ce plan, et construire ainsi une Belgique solidaire, prospère, résiliente et durable.

Equipe de coordination :

Pour Kaya

Marc Lemaire
Roland Moreau
Cédric Chevalier
Magali Ronsmans
Cordelia Orfinger
Frédéric Chomé

Pour les scientifiques

Etienne de Callataÿ
Olivier De Schutter
François Gemenne
Dirk Holemans
Caty Macharis
Bernard Mazijn
Jean-Pascal van Ypersele
Leo Van Broeck

Les fédérations Inter-Environnement Wallonie et le Bond Beter Leefmilieu adhèrent au document synthétique (3 pages) et ont apporté leur expertise dans ce processus. Ils sont représentés par Sylvie Meekers (IEW) et Danny Jacobs / Mathias Bienstman (BBL)

Partie synthétique

La crise du Covid-19 a ôté la vie à plus de 8.000 personnes en Belgique. Elle a pu être maîtrisée grâce au confinement et l'est encore aujourd'hui grâce au dévouement exemplaire du personnel du personnel du secteur des soins de santé et de l'aide aux personnes, contraint de travailler dans des conditions particulièrement difficiles.

Désormais, nos autorités se penchent logiquement sur des scénarios de sortie de crises. Au pluriel car nous subissons à la fois une crise sanitaire que le confinement a permis de maîtriser et une crise économique que le confinement risque d'aggraver. C'est le défi complexe à relever pour éviter de tomber dans une grave crise sociale et pour prévenir une dégradation du climat et de l'environnement qui menacerait l'humanité tout entière.

La Santé a reçu la priorité et tout le monde s'en réjouit ; les gouvernements redécouvrent des professions "cruciales" de première ligne qui, il y a peu, luttait pour leur emploi et leur salaire.

L'économie revient maintenant au premier plan. C'est nécessaire mais pas n'importe comment ! Certains veulent une relance rapide, 'business as usual', sans rien changer au système et à ses défauts mis en évidence dans les causes et les conséquences de la pandémie. D'autres observent que la résilience de l'économie est aussi importante que sa productivité et sa compétitivité. Ils plaident pour que les moyens alloués à la relance servent à mettre en œuvre l'indispensable 'transition juste' qui nous permettra d'éviter, de retarder ou d'atténuer les effets des crises futures.

Nous faisons partie de ces 'transitionneurs' qui, avec beaucoup d'autres¹, proposent une dynamique pour sortir de cette crise 'par le haut'.

Constat, diagnostic et apprentissages

D'après une publication du Harvard Global Health Institute, commandée par le World Economic Forum en 2019, *"avec l'accroissement de la densité de population, des déplacements humains, de la déforestation et du changement climatique, une nouvelle ère de risque épidémique a commencé. Le nombre et la diversité des épidémies ont augmenté sur les 30 dernières années, une tendance qui devrait s'intensifier"*².

On ne peut donc nier, même si l'origine précise du Covid-19 reste un sujet de discussion, qu'il y ait un lien entre ces pandémies et un phénomène plus global et plus structurel, dont les conséquences commencent seulement à se faire sentir.

Le système mondialisé dominant, axé sur une croissance matérielle infinie dans un monde fini, épuise les ressources naturelles et engendre des pollutions qui affectent gravement les océans, l'ensemble des sols et notre atmosphère ainsi que tous les êtres vivants qui en dépendent. L'eau, la terre et l'air sont gravement menacés. L'Humanité exerce - de façon extrêmement inégale entre les individus qui la composent - une 'empreinte écologique' deux fois supérieure à la capacité de la planète. Autrement dit, elle vit à crédit 'au détriment des générations futures'.

S'il est plus qu'hasardeux de prétendre que la planète se vengera aujourd'hui de l'action des humains, il est correct de dire qu'elle étouffe sous le poids des modes de production et de consommation actuels. Nous commençons à étouffer avec elle, et ceci de manière tout aussi inégale : le 'système' pénalise déjà bien plus durement les ménages à faibles revenus et les personnes vivant dans la pauvreté, sous toutes les latitudes.

¹ Voir, entre autres : https://www.klimaatpanel.be/laravel-filemanager/files/shares/klimaatpanel_OK_FR_volledig_spread_LwR2.pdf

² http://www3.weforum.org/docs/WEF%20HGI_Outbreak_Readiness_Business_Impact.pdf

La correction urgente de ces problèmes interconnectés exige une réponse systémique et globale qui repositionne l'espèce humaine au sein de son écosystème naturel dont elle s'est éloignée par erreur et par méconnaissance.

Leçons de la crise sanitaire, pour une relance rapide et durable

Au travers de cette crise, nos comportements changent, par obligation et/ou par choix. Elle peut nous faire prendre conscience des choses essentielles et aider à questionner le sens de nos modes de consommation et de production. C'est l'occasion de **capitaliser sur les comportements vertueux**.

Marius Gilbert le rappelle : « L'impact sanitaire du changement climatique est bien plus important que celui du coronavirus. *Pour le Covid, on n'a pas hésité à imposer le confinement et à arrêter quasiment toute l'économie. Or, si on comptait les morts liés au réchauffement climatique comme on est en train de le faire pour le Covid, on se rendrait compte qu'il est plus meurtrier. Mais, comme c'est un phénomène distant, qu'on ne perçoit pas directement, on ne parvient pas à ajuster collectivement nos comportements* »³.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'arrêter l'économie ou de 'retourner à la bougie' mais bien d'assurer la rapide et nécessaire transition vers une autre **économie, inclusive, coopérative, circulaire, une économie qui opère dans les limites de la planète** et respecte d'autres valeurs que la concurrence et l'obsession du 'moins cher'. Puisque, devant une menace irrémédiable, on est capable de changer nos comportements, faisons-le aussi pour préserver le climat, la biodiversité et l'ensemble des ressources qui sont tout simplement indispensables à la survie des Belges et de toutes les populations dans le monde.

La crise du coronavirus exige **des mesures économiques immédiates et radicales d'aide aux victimes de la récession économique**. Il faut offrir un filet de protection sociale de qualité aux travailleurs, salariés et indépendants, qui subissent une perte majeure de revenu et veiller à l'inclusion sociale des plus vulnérables. Pour une action à long terme, **il s'agit également de préserver le potentiel productif durable de l'économie** en appliquant des critères de bon sens : des perspectives favorables devraient se dessiner, évitant l'impact sociétal négatif et assurant un couple 'rendement/risque' satisfaisant. Enfin, il s'agit d'être lucide et d'encourager les secteurs bénéfiques à la santé et à l'environnement tout en accompagnant la nécessaire évolution des autres secteurs.

Feuille de route

On entend souvent dire que les pouvoirs publics ne soutiennent le 'business as usual' que parce qu'il n'y a pas de plan alternatif. Rien n'est plus faux ! Les gouvernements ont approuvé les accords internationaux (notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) et les 17 «Objectifs de développement durable». Ceux-ci forment ensemble et de manière indissociable les objectifs que tous les États de ce monde se sont engagés en 2015 à atteindre dans leur intégralité à l'horizon 2030, c'est-à-dire demain.

L'Union européenne dispose depuis décembre 2019 d'une stratégie cohérente (le 'Green Deal') qui « *réconcilie l'économie et la planète ... et qui s'assure que personne n'est laissé à l'écart* »⁴.

Notre première demande est que **le Fédéral et les Régions rejoignent les États-membres qui soutiennent clairement la mise en oeuvre, sans retard, du programme législatif du 'Green Deal'** qui a la capacité d'engager l'économie européenne dans la bonne direction. Il est scandaleux que des forces contraires, économiques et politiques passistes, profitent de l'inquiétude des employeurs et des

³ Cité par Le Soir du 18/4/20, page 9

⁴ Cité par Ursula Von der Leyen le 11/12/2019 lors de sa présentation du Green Deal : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/speech_19_6749

travailleurs pour réattiser le débat de ‘la fin du mois’ versus ‘la fin du monde’. Ils ralentissent ainsi l’émergence de cette nouvelle et désirable économie moins carbonée, plus juste, circulaire et régénérative.

Les différentes mesures de soutien aux entreprises sont une occasion d’accélérer l’évolution vers une économie régénérative. A cette fin, ces aides devraient répondre à un certain nombre de conditions⁵ :

a) l’arrêt de tous les subsides aux énergies fossiles, redirigés vers les énergies durables

b) pour éviter d’encourager à nouveau la spéculation, tous les milliards dégagés pour la relance doivent bénéficier à l’économie réelle et aller en totalité vers la création et la préservation d’emplois doublement ‘durables’ (faiblement délocalisables car contribuant à l’économie circulaire et à l’économie de la fonctionnalité, et respectueux des limites de la planète) à travers la Banque européenne d’investissement.

c) un impôt européen sur les bénéfices des grandes entreprises (selon un taux variable, ajusté à leur empreinte carbone)

Une économie démocratique et inspirée du ‘Donut’

Le plan de redéploiement économique doit combiner les contraintes sociales et environnementales. Il serait bon de s’inspirer du cadre conceptuel de la “doughnut economy”⁶ qui vise à **créer un plafond écologique et un plancher social entre lesquels les activités économiques se développent harmonieusement**. Ce cadre nous incite donc à restreindre ce qui est néfaste pour le développement du vivre ensemble, tout en accélérant les investissements et les créations d’emploi dans les secteurs d’avenir durables. Cette stratégie, déjà mise en œuvre avec succès⁷, a été choisie par la ville d’Amsterdam⁸ pour définir sa ‘relance post Covid-19’. Elle pourrait également et avantageusement servir de guide à la reprise dans notre pays en inspirant la population et en réveillant l’entrepreneur pour le bien commun qui est en nous.

Il ne s’agit pas de remettre en question **le libre-échange** mais bien de **prendre conscience de ses dangers** : la dépendance extrême qu’il entraîne, les dérives du système financier qui l’accompagnent et les risques de déstabilisation des systèmes politiques, sociaux et écologiques. Il s’agit, d’une part, d’utiliser ses vertus, en privilégiant par exemple les échanges intra-européens sur les biens et services les plus critiques tels que l’alimentation, la santé, l’énergie, les infrastructures (avec un éventuel surcoût, prix à payer pour assurer notre indépendance dans certains domaines et un système économique plus résilient face à des crises) et, d’autre part, de donner une véritable place aux humains dans la gouvernance des entreprises, condition pour sortir de l’inféodation de nos entreprises au règne de la finance.

Il s’agit de mettre le commerce au service du développement durable. Cela signifie **intégrer des normes sanitaires, sociales et environnementales contraignantes dans les accords commerciaux** et faire de leur promotion une composante des politiques commerciales, de manière à soutenir les efforts des pays en développement qui s’engagent dans le développement durable. Les disciplines découlant des accords conclus dans le cadre de l’Organisation mondiale du commerce doivent être interprétées de manière à favoriser la mise en œuvre des standards développés dans le cadre de l’Organisation mondiale de la santé, de l’Organisation internationale du travail, et des accords multilatéraux relatifs à l’environnement.

⁵ Voir le texte complet: <https://realgreendeal.eu/fr/>

⁶ Kate Raworth : <https://www.lisez.com/livre-grand-format/la-theorie-du-donut/9782259268080>

⁷ Voir par exemple : <https://www.babelio.com/livres/Pauli-Leconomie-bleue--10-ans-100-innovations-100-mill/792013>

⁸ <https://www.courrierinternational.com/article/relance-pour-sauver-son-economie-la-ville-damsterdam-mise-sur-la-theorie-du-donut>

Des pouvoirs publics forts et visionnaires aidés par une gouvernance participative

Les pouvoirs publics doivent retrouver leur juste rôle, devenu trop réduit face au marché qui maximise l'immédiat privé plutôt que de privilégier l'avenir collectif. Cette faiblesse a eu deux résultats catastrophiques :

- la difficulté à planifier le long terme, qui doit être corrigée en responsabilisant le politique et les administrations, appuyés par des conseils d'avis scientifiques multidisciplinaires et des consultations des parties prenantes.
- l'augmentation des inégalités qui doit être jugulée afin d'éviter une amertume sociale et des conflits socio-économiques.

Le souci d'éviter l'excès de contraintes réglementaires est compréhensible. Mais les régulations contraignantes nécessaires à la réalisation des objectifs à la réalisation desquels la Belgique s'est engagée sur le plan international doivent être adoptées et effectivement mises en œuvre.

La pandémie nous contraint à un régime d'exception pour plusieurs mois au minimum. Or la démocratie était déjà menacée en Europe et ailleurs par des velléités autoritaires, le populisme et la méfiance des citoyens vis-à-vis du pouvoir politique. **Le plan de redéploiement économique devra donc s'accompagner d'une grande transparence de la vie politique, d'une révision des institutions et d'un approfondissement de la démocratie participative.**

Prospérité partagée et sécurité sociale

Il convient d'établir un véritable **pacte pour l'emploi** :

- . Garantir à chacun.e de retrouver un revenu via un emploi décent dans ce monde en changement, y compris pour celles et ceux dont les métiers pourraient se voir profondément transformés, voire disparaître à court terme.
- . Veiller à réduire fortement toutes les inégalités sur lesquelles s'est construite notre société actuelle pour un redémarrage plus équitable et apaisé ; en particulier en faisant des hommes et des femmes des citoyens de leur entreprise, c'est-à-dire en leur permettant de participer à sa gouvernance et à son capital.
- . Refonder la sécurité sociale, fortement ébranlée par la croissance du ratio inactifs/actifs et la modification de la pyramide des âges.
- . Financer et sauvegarder en priorité les biens et services essentiels (emplois de qualité, alimentation, énergie & eau, santé, ...)

Il est temps de préparer un avenir qui nous évite « *un éternel épuisement faisant de nous des 'Sisyphes résignés'*. *Il est donc urgent de penser et d'agir de façon durable au risque de devoir panser durablement* »⁹.

Mieux vaut prévenir que guérir !

⁹ <https://www.lalibre.be/debats/opinions/plus-de-250-scientifiques-appellent-a-repenser-d-urgence-notre-mode-de-developpement-5e8dddb99978e2284155a4f0>

Les 15 thématiques¹⁰

¹⁰ Les contributeurs s'expriment à titre personnel et leurs opinions n'engagent pas les diverses organisations auxquelles ils sont liés.

AIDES AUX ENTREPRISES

Equipe : Cédric Chevalier (trekker), Olivier Lefebvre, E. de Callataÿ, E. Zaccai, I. Cassiers, M. Hudon, C. Sempels, Sybille Mertens, Philippe Defeyt
Porte-parole : Marek Hudon

Réorienter les aides aux entreprises afin de favoriser le développement des activités respectueuses de l'environnement (climat, biodiversité, ressources, ...) et créatrices d'emplois durables. Financement des aides par l'arrêt rapide de tous les soutiens directs et indirects aux combustibles fossiles.

L'Etat peut redéployer activement l'économie en privilégiant la transition juste, en préservant les activités essentielles et en minimisant le chômage et les inégalités, ou sacrifier ses moyens d'action dans une relance à l'identique d'une économie déjà insoutenable avant la pandémie. Un 'phasing-out' des aides aux activités économiques insoutenables et la concentration des efforts de l'Etat sur les activités soutenables est de nature à accélérer la transition et la résilience et à diminuer notre empreinte écologique. Le Green Deal européen peut servir de cadre de référence à ce redéploiement. Afin de permettre à chacun de mener une vie digne durant cette transition, les aides économiques aux entreprises peuvent être couplées avec les aides qui permettent d'assurer un revenu minimal aux personnes (emploi, formation, chômage, etc.). La politique des aides gagne à s'inscrire de manière cohérente dans une stratégie de transition économique plus générale. Les Déclarations de politique générale de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale permettent déjà de trouver un support politique à cette mise en oeuvre des aides publiques à l'économie. Toutes ces mesures sont évidemment l'objet naturel de la concertation sociale.

1 – Accélération du soutien public aux activités soutenables

- Etablir une liste des secteurs prioritaires pour la transition, et réorienter l'essentiel des aides aux activités soutenables des entreprises dans ces secteurs (Energie, Mobilité, Agro-Alimentation, Bâtiment, Economie circulaire, etc.) en mettant en oeuvre la taxinomie européenne des activités économiques durables faisant suite au plan d'action finance durable de l'Union européenne.¹¹
- Adopter une approche « best in class » en mesurant les externalités positives des entreprises en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de prioriser l'octroi des aides.
- Consacrer des aides spécifiques au lancement de business modèles soutenables dans les secteurs prioritaires, par des entrepreneurs indépendants ou en société, en ASBL ou en société à finalité sociale.
- Intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la mise en oeuvre en cohérence avec les Sustainable Development Goals de l'ONU.
- Octroyer une attention spécifique aux indépendants et aux PME, afin de garantir leur accès aux aides, et simplifier au maximum les démarches administratives.
- Garantir l'universalité de l'aide octroyée : indépendants, PME, ASBL ou entreprise à finalité sociale ayant une activité économique.
- Financer ces aides par l'introduction progressive d'une fiscalité portant sur les externalités négatives des activités économiques (taxe sur les déchets, sur la consommation de ressources, sur les émissions de gaz à effet de serre, etc.).
- Privilégier les formes d'aides qui renforcent l'économie réelle, locale, les circuits courts, en renforçant la résilience et la solidarité au sein du tissu économique territorial. Des aides libérées

¹¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_18_3729

en totalité ou en partie sous la forme de monnaies complémentaires locales ou à travers leurs systèmes électroniques d'échange pourraient réaliser cet objectif.

- Rendre obligatoire une comptabilité carbone pour toutes les entreprises aidées.

2 – Phasing-out du soutien public aux activités insoutenables

- Supprimer progressivement, endéans les 5 ans, toutes les aides économiques aux entreprises pour des activités économiques insoutenables, en augmentant progressivement, jusqu'à leur suppression définitive, le « coût », la sévérité des « conditions d'octroi » et les exigences de la « conditionnalité » des aides octroyées pour soutenir les activités insoutenables, afin d'accélérer leur réorientation vers la soutenabilité.
- Alternativement, conditionner les aides aux activités insoutenables à un plan obligatoire de réduction progressif de leur empreinte écologique (émissions CO₂, etc.), afin de s'assurer la disparition progressive des activités insoutenables.
- Octroyer des aides spécifiques pour les entreprises qui doivent réorienter l'essentiel de leurs activités insoutenables vers la soutenabilité (avec une attention spécifique aux indépendants et aux PME).
- Respecter le principe du « no one left behind » afin de limiter la casse sociale : ni les travailleurs ni les entrepreneurs ne peuvent perdre leur emploi sans recevoir un revenu pour vivre et une aide de l'Etat pour organiser leur reconversion.
- Financement : idem que supra.
- Pas de dividende pendant une période : l'argent public des aides ne peut servir à rémunérer les actionnaires.
- Interdiction de publicité pour les produits et services n'appartenant pas au premier décile des produits et services les plus performants environnementalement et/ou socialement de la catégorie.
- Universalité de l'aide et obligation de comptabilité carbone.
- Fonds de reconversion des salariés pour financer l'éducation et la formation lorsqu'ils doivent se recycler dans le cadre de la transition juste.

Principes directeurs de l'octroi des aides aux entreprises :

- Les budgets publics sont distingués :
 - o les budgets prévus avant la crise du covid-19 pour la transition sont maintenus,
 - o les budgets supplémentaires dégagés pour la relance sont principalement affectés à la transition, c'est-à-dire aux activités soutenables, à la réorientation des activités insoutenables vers la soutenabilité, ou au phasing out des activités insoutenables de manière rédhibitoire. Le Green Deal européen est défendu par la Belgique comme l'axe de relance économique principal et est décliné aux échelles du Fédéral et des Régions dans des programmes économiques qui constituent l'épine dorsale de la politique économique régionale,
- Les aides aux entreprises distinguent : Secteur économique / Entreprise / Activité économique / Entrepreneurs / Actionnaires / Travailleurs, et sont octroyées aux entreprises et aux entrepreneurs, et sont prioritairement orientées en fonction de la soutenabilité de l'activité ou non.
- Maintenir actives les fonctions essentielles de l'économie, c'est-à-dire les fonctions qui répondent aux besoins fondamentaux : santé, alimentation, sécurité, logement, énergie, mobilité, éducation, etc., soit l'équivalent au moins des secteurs prioritaires durant la crise du covid-19.

Critères d'octroi des aides : l'entreprise/l'entrepreneur bénéficiaire :

- dispose d'un siège d'exploitation sur le territoire,
- emploie des travailleurs résidents sur le territoire,

- pas de 'paradis fiscaux', paie une part suffisante d'impôts en Belgique relativement à son activité, à ses externalités négatives et à son usage des biens et services publics du territoire. Au minimum, les sociétés liées à des paradis fiscaux seront exclues mais il faudrait élargir cette exclusion aux entreprises qui ont fait des montages fiscaux dans d'autres pays qui ne sont pas sur la liste des paradis fiscaux, car cette liste est trop réduite.
- pas de 'canard boiteux' : l'entreprise doit être viable.
- Pas de dividende pendant une période : l'argent public des aides ne peut servir à rémunérer les actionnaires.
- Universalité de l'activité économique : bénéficiaire pourra être indépendants, PME, SA, ASBL ou entreprise à finalité sociale ayant une activité économique.

Conditionnalité dans l'octroi des aides :

- l'entreprise est légalement tenue d'accélérer sa transition, et réorienter ses activités insoutenables vers la soutenabilité (phasing in – phasing out),
- l'entreprise publie chaque année un rapport de soutenabilité et de transition, indiquant ses progrès dans le sens de la transition, il s'agit de lier les aides à du reporting transparent sur les dimensions qui importent.
- l'entreprise s'engage à augmenter la démocratie d'entreprise

Bonus/malus dans l'importance des aides octroyées :

- les aides aux entreprises sont bonifiées pour les activités soutenables inscrites dans la liste des secteurs prioritaires, diminuées pour les activités insoutenables dans tous les secteurs.

Forme des aides :

- Prêt, prime, participation en capital, annulation, suspension et report de versement d'impôt, de cotisations, de taxes, etc., accompagnement à la transition (expertise), accès privilégié aux marchés publics, etc.
- Les aides privilégient autant que possible l'économie réelle, locale. Cela peut se faire notamment via un versement d'aides sous forme de monnaie complémentaire, susceptible de renforcer le lien social et les échanges locaux ou avoir un effet multiplicateur dans le cadre d'aide ou prime de soutien aux entreprises pour le redéploiement. On peut imaginer un usage plus restreint, par exemple que la prime (sorte de « chèque de soutien ») d'aide aux entreprises soit versée sur les nouvelles plateformes digitales des monnaies locales (en monnaie locale ou même en EUR, ce qui permet tout de même de créer un « effet réseau »), les commerçants pouvant les écouler chez d'autres commerçants, voire utiliser une partie de ceux-ci pour payer des taxes communales/régionales.
- En cas de participation au capital, on veillera à garantir un rendement conforme au risque pris par les pouvoirs publics.

FISCALITÉ ¹²

Equipe : T. Brechet, I. Cassiers, E. de Callataÿ, T. de La Motte (trekker), P. Defeyt, P. Jorion, J. Peeters, E. Zaccai.

Porte-parole : E. de Callataÿ

Utiliser la fiscalité pour stimuler une transition environnementale juste et économiquement efficace. L'impôt permet de financer les services publics, il contribue à réduire les inégalités et il est un puissant outil contracyclique. En outre, il peut influencer favorablement les comportements, en augmentant le prix relatif de ce qui est jugé nocif pour l'individu, pour la collectivité ou pour les générations futures, et cela en proportion de cette nocivité.

1. Taxe carbone, avec accompagnement social

La mise en place d'un prix carbone lisible et avec une progression connue dans le temps est efficace. Elle donne le signal prix qui favorise les investissements dans les filières peu carbonées et elle permet une prise en compte graduelle des externalités négatives.

Comme en témoigne la pétition signée par plus de 3000 économistes de tout bord aux Etats-Unis¹³, le prix carbone est considéré par de nombreux économistes comme le premier outil économique pour promouvoir les énergies sobres en carbone, en complémentarité avec les autres outils de politique énergétique (normes, planification, taxation ou soutien ciblé, actions de sensibilisation, ...). A défaut de voir le jour au niveau international, la mise en place du prix carbone doit s'opérer de manière coordonnée et progressive entre les Régions et l'Etat fédéral.

Le produit de la taxe carbone pourrait être affecté à des politiques ciblées mais ce qui est suggéré par la majorité des économistes est de le répartir sous la forme d'un chèque universel, identique pour tous les citoyens. Cela serait de nature redistributive dans la mesure où, par leur consommation, les ménages à hauts revenus participent nettement plus à l'émission de carbone que les ménages à faibles revenus. Néanmoins, comme, parmi ces derniers, il pourrait y avoir un certain nombre de perdants, il s'agit non seulement de phaser la mise en œuvre de la taxe mais aussi de l'assortir de mesures d'accompagnement pour les ménages en situation précaire, ainsi que pour les entreprises à court de moyens pour financer les investissements dans la transition bas carbone.

Basée sur une proportionnalité fixe entre pollution et niveau de taxation, la taxe carbone permet de corriger le positionnement prix des différents vecteurs énergétiques, et, entre autres, le prix relativement faible du gaz et du mazout de chauffage et élevé de l'électricité. Le mécanisme contribuerait au programme de la Belgique d'élimination des subsides aux combustibles fossiles.

Pour qu'une des mérites de la taxe carbone soit au rendez-vous, à savoir supprimer des distorsions (« à même pollution, même imposition »), il faut l'assortir d'un « border tax adjustment ». Il s'agit d'un prélèvement à la frontière pour que la consommation de biens et services produits là où une telle taxe n'est pas prélevée ne soit pas stimulée, au détriment d'une production dans la zone sujette à la taxe.

¹² La fiscalité est un thème transversal. Il en est dès lors logiquement aussi question dans d'autres sections, dont celles consacrées à l'énergie, à l'habitat et à la mobilité.

¹³ Voir Climate Leadership Council, Economists' Statement on Carbon Dividends, <https://www.econstatement.org/>.

Sinon, il y a à la fois « fuite de carbone » (ou « *carbon leakage* ») et distorsion de compétitivité. Ce faisant, les autres pays sont incités à eux aussi adopter une taxe carbone.

2. Aligner les dépenses fiscales avec la transition

Primum non nocere disent les médecins. Avant de commencer à soigner, **d’abord ne pas nuire**. En conformité avec cette maxime, il est proposé de supprimer les subventions d’origine fiscale, directes et indirectes, dont profite l’économie extractive, au bénéfice d’alternatives plus durables.

L’exemple emblématique en la matière est la voiture de société, ou « voiture salaire », qui abaisse à zéro le coût marginal du déplacement en voiture. Ce faisant, l’incitation financière usuelle à habiter près de son lieu de travail ou à privilégier les transports en commun ou les autres modes de déplacement – dont le covoiturage et le vélo– disparaît, de même que celle de veiller à privilégier une conduite sobre ou encore celle de modérer ses déplacements privés. Corriger un éventuel problème de compétitivité salariale de cette manière est à la fois inefficace et nuisible pour l’environnement. Les mesures de substitution douce, du genre « cash for cars », ont montré leurs limites, il s’agit maintenant de supprimer ce système, en se calquant sur le traitement fiscal des voitures d’entreprise tel qu’il prévaut ailleurs en Europe.

Le régime fiscal de faveur pour le carburant dit professionnel doit être démantelé. L’usage des infrastructures autoroutières doit être rendu payant pour les voitures particulières, et de manière intelligente, tout comme doit l’être le péage urbain à instaurer. Les avantages fiscaux pour les « *old timers* » doivent être supprimés, et leur usage, particulièrement polluant, doit être découragé. Les subventions aux infrastructures aéroportuaires doivent être supprimées.

L’optique « d’abord ne pas nuire » concourt avec l’approche pure des économistes selon laquelle il faudrait réserver les avantages fiscaux aux seules activités qui génèrent des externalités positives. S’il s’agit de, néanmoins, conserver certaines dépenses fiscales, il faut résolument bannir celles qui stimulent la consommation d’énergie fossile et privilégier ce qui s’inscrit dans la transition. Il s’agira alors d’inciter fiscalement au remplacement des chaudières au mazout ou au gaz, à l’isolation des logements, à la durabilité et la recyclabilité des matériaux de construction ou à l’usage de moyens de transport nettement moins polluants, tel le vélo pour se rendre au travail.

3. Portabilité des droits d’enregistrement et autres aspects de la fiscalité immobilière

Des comparaisons internationales, il ressort que le Belge a tendance à moins déménager que l’Européen moyen et, malgré une densité de population élevée, à habiter relativement loin de son lieu de travail. Parmi les facteurs explicatifs de ce double phénomène figure le niveau relativement élevé des droits d’enregistrement sur le logement d’habitation et leur non-portabilité à Bruxelles et en Wallonie. Par non-portabilité, il faut entendre que le ménage qui vend un bien et en achète un autre doit payer des droits d’enregistrement sur l’intégralité du montant de la nouvelle acquisition, sans prise en compte des droits déjà acquittés sur le bien cédé.

Il résulte de la non-portabilité que les ménages sont dissuadés de changer de logement en fonction de leur taille, que l’on sait évolutive du fait des enfants qui viennent et puis s’en vont, ou en fonction du lieu d’exercice de l’activité professionnelle. Il en résulte deux effets pervers :

- « surconsommation » de mètres carrés : les jeunes ménages achètent trop grand, en anticipation de leur progéniture à venir, et les ménages dont les enfants ont quitté le foyer, restent vivre avec des chambres désormais inoccupées ;

- longues navettes : le travailleur qui change de lieu d'activité est découragé de déménager en vue de se rapprocher de son nouveau lieu de travail

La fiscalité immobilière, aussi traitée dans la section « Bâtiments / aménagement du territoire », mériterait d'être revue en profondeur. Elle souffre en effet de différents travers qu'il faut corriger :

- elle se base le plus souvent sur une valeur locative indicative fixée administrativement dans les années 70, sans refléter l'évolution qualitative du bien concerné ou, plus largement, des autres paramètres affectant sa valeur locative effective ; elle est donc inéquitable ;
- elle n'est pas, et celle des biens mobiliers non plus, en phase avec le traitement des revenus professionnels, ce qui est aussi source d'inéquité ;
- elle ne prend pas en ligne de compte l'incidence du bien sur la collectivité, qu'il s'agisse des coûts de l'équipement des rues (égouttage, éclairage, ...) ou de la viabilisation des transports en commun (il est difficile de rentabiliser une ligne de bus là où le bâti est distendu)¹⁴; elle dessert donc l'allocation optimale de l'espace et ne sert pas l'action collective, notamment en matière de transport public.

¹⁴ Pour illustrer le propos, une maison défraîchie qui accapare 50 mètres de trottoir est assujettie à un impôt plus léger que l'appartement (de luxe) dans une rue densément peuplée.

BANQUES, ASSURANCES, FONDS DE PLACEMENTS

Equipe : T. Brechet, E. de Callatay, T. de La Motte (trekker), O. Lefebvre

Porte-parole : Olivier Lefebvre

Le secteur financier est un levier indispensable pour réorienter massivement les investissements vers un avenir durable¹⁵. Une nouvelle dynamique s'est récemment développée, surtout en Europe, à l'initiative des autorités réglementaires et de grands fonds institutionnels, sous pressions des citoyens. Mais ceux-ci devraient pouvoir agir plus directement sur la réaffectation de leur épargne.

1) Renforcer la transparence des produits financiers par une application générale de la Taxonomie européenne

La complexité du système financier génère une opacité qui oblitère le libre choix des citoyens d'exercer un contrôle effectif sur l'utilisation de leur capital-épargne¹⁶. C'est notamment le cas des fonds de fonds, des produits d'assurances vie et de la contrepartie des dépôts bancaires (portefeuilles de crédits et d'instruments financiers). Il faut se réjouir de l'initiative européenne d'adopter une définition claire et harmonisée des placements durables (EU Taxonomy for sustainable activities)¹⁷.

Le Parlement Européen qui doit se prononcer dans les mois qui viennent, devra s'assurer d'une application large de cette Taxonomie à l'ensemble des produits de placement et d'épargne, qu'ils soient bancaires, produits d'assurances ou fonds de placements.

2) Produits financiers vertueux par défaut.

A partir de 2022, les produits financiers proposés aux citoyens devraient répondre par défaut à cette taxonomie des activités durables, sauf à obtenir un accord explicite de l'épargnant de s'en départir. Un avertissement explicite devrait apparaître dans les clauses de risques des prospectus pour les produits soumis à prospectus.

Il s'agit de **renverser la charge de la preuve en imposant aux intermédiaires financiers de demander à leurs clients une autorisation pour que leur argent soit investi dans des secteurs non durables, par exemple dans les énergies fossiles.**

Cette obligation devra faire partie des pratiques professionnelles de marché dont le respect est contrôlé par la FSMA (Autorité des services et marchés financiers).

3) Mesurer les risques climatiques des banques et assurances, renforcer les exigences de fonds propres sur ces risques et introduire des stress tests

La Banque d'Angleterre, sous l'impulsion de Mark Carney, son gouverneur à l'époque, a été dès 2015, la première autorité prudentielle à se préoccuper des risques climatiques auxquels les banques et les assurances sont exposées. Elle a invité celles-ci à mesurer les risques climatiques (directs et de transition)

¹⁵ La Commission européenne chiffre à 260 milliards d'€ le financement du Green Deal, dont la majeure partie doit venir d'une réorientation de l'investissement privé.

¹⁶ Voir le reportage de la RTBF sur les fonds durables proposés par les banques belges.
https://www.rtbf.be/auvio/detail_investigation?id=2629669

¹⁷ https://ec.europa.eu/info/publications/sustainable-finance-teg-taxonomy_en

dans leurs portefeuilles de crédits et de titres. Depuis, de nombreuses banques centrales, y compris la Banque Centrale Européenne, ont rejoint le mouvement et ont fondé le NGFS.^{18 19}

L'étape suivante est d'y lier des exigences de fonds propres et d'effectuer des stress tests comme sur les autres risques (crédits, marchés, opérations, ...). Il convient absolument d'encourager cette évolution qui peut réorienter des flux financiers très importants vers les secteurs vertueux tout en renforçant la stabilité du système financier.

¹⁸ Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System. <https://www.ngfs.net/en>

¹⁹ A titre d'exemple: <https://events.centralbanking.com/climate-risk>

CONSOMMATION DURABLE

Equipe : Pascal Durdu (trekker), Thibault de la Motte, Sylvie Meekers, Laurence Lambert, Sybille van den Hove

Porte-parole : Géraldine Thiry

Etablir de nouvelles règles de marché favorables aux biens et services durables

Soutenir l'innovation durable et circulaire par le biais de la demande (marchés publics, achats groupés, avantages sociaux aux employés, ...) et inciter les citoyens à consommer de manière responsable, en agissant sur les prix mais aussi sur des paramètres tels que les durées de garantie. Veiller à restreindre les opportunités de marché pour les solutions destructrices des écosystèmes et non socialement responsables

2. Favoriser économiquement et socialement les modèles d'économie circulaire et durable et leurs produits/services en :

- Réduisant le coût du travail (charges, TVA) pour les activités cadrant avec une approche circulaire et durable (réduction, réparation, entretien, remanufacturing, upcycling).
- Diminuant le soutien à l'incinération et à la mise en CET par l'obligation de tri, une fiscalité adaptée et d'autres outils réglementaires liés à la gestion et au traitement des déchets.
- Supportant financièrement des filières de recyclage & valorisation locales pour leurs externalités positives
- Intégrant dans les appels d'offre publics la notion de services (économie de la fonctionnalité) et les externalités positives.
- Encadrant, voire bannissant les messages et pratiques publicitaires qui promeuvent des produits et services à fortes externalités négatives du point de vue humain, social et/ou environnemental.
- Développant des pratiques et outils de labellisation et autres modes d'information et de formation des consommateurs, pour que ceux-ci puissent opérer des choix informés
- Réduisant le coût du travail (charges, TVA) pour les activités cadrant avec une approche circulaire et durable (réduction, réparation, entretien, remanufacturing, upcycling).

3. Allongement des durées de garantie des produits mis en vente sur le territoire, lutte contre l'obsolescence programmée, eco-design et mise en place de filières de réparation en :

- Privilégiant la réparation plutôt que l'échange à neuf sous garantie
- Imposant le partage des informations techniques aux réparateurs
- Sanctionnant l'irréparabilité volontaire et en imposant la disponibilité et le libre accès aux pièces de rechange sur de longues durées.

4. Aligner les prix des produits à leurs externalités socio-environnementales (les produits vertueux doivent être moins chers que leurs alternatives produites à bas coût dans des conditions inacceptables) en :

- Taxant les produits aux impacts écologiques et/ou socialement élevés (fortement carbonés, produits à usage unique, à faible durée de vie par design, à forts composants électroniques, textiles non labellisés, produits incorporant de la déforestation importée, ...)
- Créant un différentiel de TVA très favorable pour les « éco-produits »
- Créant une Taxe sur la Valeur environnementale des produits de consommation, à l'image par exemple de ce que propose la Fondation 2019 en France à propos de la TVA circulaire
- Appliquant une tarification progressive significative (exponentielle) sur la consommation de certains produits comme l'énergie ou l'eau.

PRODUCTION RESPONSABLE / RELOCALISATION

Equipe : Gaëtan Dartevelle (trekker), Sébastien Yasse (trekker), Christophe Sempels, Etienne de Callataÿ, E. Zaccai
Porte-parole : Gaëtan Dartevelle

Tirer les leçons de la crise actuelle et retrouver des chaînes de valeur qui garantissent la sécurité d'approvisionnement pour tous les biens 'essentiels'. En profiter pour favoriser la réindustrialisation (et la création d'emploi) tout en réduisant les transports.

1 : Atténuer la vulnérabilité dans les chaînes de valeur

- Recenser démocratiquement les fonctions critiques que le tissu économique doit pouvoir assurer : l'alimentation, l'énergie, l'eau, la santé, la protection et l'habitat, la communication, le transport...
- Encourager des réorganisations de filières par écosystèmes coopératifs d'organisations interdépendantes sur les périmètres territoriaux pertinents et mettant en œuvre des mécanismes de gouvernance de l'écosystème tout entier
- Favoriser le redéploiement des patrimoines matériels (parc machines, matières premières, infrastructures de production, ...) et immatériels (compétences, savoir-faire, connaissances, ...) des entreprises pour assurer la prise en charge de nouvelles fonctions, de nouveaux produits ainsi que de nouveaux services.

2 : Encourager une production responsabilisée en tenant compte des externalités tant positives que négatives, au travers d'un volet fiscal (favorisant les entreprises générant des externalités positives) et un volet réglementaire (activités interdites)

- Mise en place d'une taxe carbone accompagnée d'un « border tax adjustment » tout en veillant à limiter les inégalités en amont pour parer à d'éventuels effets anti-redistributifs d'un tel dispositif.
- Différencier les cotisations sociales en fonction de la pénibilité du travail (supprimer l'actuelle réduction de charges pour travail de nuit et en équipe) ; faire payer plus là où l'emploi est environnementalement 'dommageable' (cotisations sociales plus lourdes pour les entreprises qui travaillent dans le surgelé que pour les légumes frais)
- Faire payer une partie de l'allocation de chômage à l'ex-employeur (système du 'experience rating', en vigueur aux Etats-Unis)

3 : Dynamiser l'émergence de nouveaux modèles économiques durables

- Approfondir les connaissances en termes de flux de matières/énergétiques et identification des opportunités au sein des filières, chaînes de valeur ou parcs d'activités
- Renforcer la valorisation des initiatives existantes et fédérer les entreprises autour du modèle économique durable
- Améliorer le soutien et l'accompagnement des entreprises dans leurs initiatives économiques durables
- Améliorer la visibilité des retombées socio-économiques des pratiques circulaires au niveau de la comptabilité des entreprises ainsi que de la comptabilité nationale
- Recourir à des politiques fiscales innovantes pour stimuler la réparation, la réutilisation de matériels et composants, etc. (voir 'consommation')

- Orienter une partie des fonds dédiés aux cycles de développement produits / matières vers des pratiques circulaires

4 : Activer la commande publique

Activer la commande publique à travers des marchés publics (MP) aux clauses sociales et environnementales dont la présence croissante incitera l'offre à se structurer progressivement vers des conceptions modulaires de leurs produits, des pratiques de circularité, des matériaux moins impacts, des modèles d'économie de fonctionnalité, etc.

Les modes de production innovants devraient être précédés d'une phase de consultation du secteur pour susciter les prises de conscience, la participation et un réalisme sur ce qui est faisable à court, moyen et long terme.

5 : Encadrer l'e-commerce

- Encourager l'émergence de communs numériques autour desquels les acteurs locaux peuvent se fédérer pour proposer des alternatives aux géants de l'e-commerce
- Soutenir la proposition de l'OCDE de taxation des GAFA dans les pays de consommation.

6 : Inciter les entreprises à se doter d'une raison d'être en écho à la transition

S'inspirer des articles 169 et 176 de la loi Pacte française (mai 2019, inscrit dans le code civil, article 1833 et 1835) qui impose à toutes les entreprises françaises de prendre désormais en compte les enjeux et conséquences sociales et environnementales de leur activité.

Un deuxième niveau de loi, non obligatoire, invite les entreprises à se doter d'une raison d'être au regard des enjeux actuels. L'article 1835 prévoit que "les statuts [de l'entreprise] peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité".

Enfin, un troisième niveau de la loi propose un nouveau statut, celui d'*entreprise à mission*. Ne s'adressant qu'aux sociétés commerciales, ce statut cherche à équilibrer deux notions que sont l'intérêt commun des associés, d'une part et la poursuite d'un objectif plus large d'intérêt général, d'autre part. Ce statut, soumis à conditions et vérification de sa fonctionnalité, permet une communication de la part de l'entreprise, montrant par là son engagement sociétal.

Agriculture et Alimentation

Equipe : Philippe Baret, Olivier De Schutter, Pascal Durdu, Laurence Lambert, Olivier Lefebvre, Alain Peeters (trekker), Marjolein Visser.

Porte-paroles : Philippe Baret, Alain Peeters

Pour une agriculture basée sur des principes agroécologiques c.à.d. sur une alimentation durable, autonome et résiliente en recréant de la valeur sur l'ensemble des maillons de production-transformation-distribution et consommation.

Enjeux :

- **mettre en lumière la dimension systémique de la crise environnementale, économique et sociale du secteur agricole et alimentaire.** Cette responsabilité est à la fois celle du système économique mais aussi celle d'une certaine vision politique, scientifique et culturelle de l'agriculture. Cette vision est essentiellement productiviste et tendue vers le progrès technique plutôt que sur la rentabilité de la production et son impact sur la qualité de l'environnement.
- **enrayer le déclin de la population agricole**, indispensable au maintien d'une gestion durable des territoires et de l'environnement.
- **organiser la transition holistique des pratiques et modes de cultures et d'élevages vers l'agroécologie.** Cet enjeu peut être abordé en parallèle avec le suivant.
- **viser une relocalisation des systèmes alimentaires en Belgique.** Cela nécessite une profonde réorientation et diversification des productions pour répondre aux besoins alimentaires des citoyens, ainsi que des outils de transformation et de commercialisation performants. Lever ces verrous permettrait alors la mise en place de filières agroécologiques durables.

A. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS EN QUATRE MESURES

1. Redistribuer les subventions actuelles de la PAC via trois programmes

- **Soutenir les gens pas les hectares** : le remplacement des aides directes à l'hectare par un revenu de base par équivalent temps plein (ETP) travaillant sur une exploitation agricole à la place des subventions actuelles par hectare (ou tête de bétail). Ce revenu de base serait subordonné au strict respect des règles environnementales et à une activité déclarée dans une exploitation agricole.
- **De l'argent public pour les biens publics** : rétribuer les agriculteurs pour la création de biens publics (ou communs) dont les trois principaux : la séquestration du carbone dans les sols agricoles, la restauration de la biodiversité rurale et le développement du réseau écologique (ex. : haies, vergers à haute-tige, bandes herbeuses, points d'eau). Moduler des primes et aides en fonction de l'impact des modes de production (environnement, bien-être animal, intrants). Les subventions visent à favoriser l'apport équilibré d'éléments nutritifs non synthétiques au sein des exploitations et à favoriser la sortie de la dépendance aux pesticides. La majeure partie des budgets de la PAC devrait être concentrée sur ce programme.
- **Soutenir la transition vers des systèmes durables** : une redistribution des Aides à l'Investissement afin de permettre la création d'un nouveau fonds pour faciliter l'achat d'outils et d'équipements agroécologiques (des outils de transformations collectifs locaux pour différentes filières, possibilité d'acheter du matériel spécifique aux systèmes agroécologiques, du matériel d'occasion, etc.) en les conditionnant à des critères de durabilité.

Ces orientations devraient être immédiatement intégrées dans des plans de développement agricole régionaux qui visent la transition vers des systèmes agroécologiques.

2. Faciliter l'accès aux terres et à l'installation de jeunes agriculteurs et maraîchers pour créer des entreprises agroécologiques

- Créer une veille foncière sur les projets de cession de terres.
- Accompagner les transmissions.
- Créer une réserve foncière privilégiant l'installation de nouveaux agriculteurs.
- Faciliter l'accès à des fins agricoles de terres détenues par des pouvoirs publics (ex. : Communes, CPAS, Intercommunales, Régions).
- Inciter les agriculteurs et les propriétaires terriens à donner accès à une partie de leurs terres à des porteurs de projets agricoles et alimentaires en leur offrant une structure juridique adaptée ainsi que les aides à l'installation des jeunes.

3. Renforcer les filières ou circuits courts et locaux au travers de plusieurs initiatives

- Favoriser la diversification des productions agricoles et horticoles et la structuration de systèmes de transformation et de commercialisation pour assurer des débouchés nouveaux.
- Développer des plateformes de commande et de livraison mutualisées des produits alimentaires locaux pour faciliter l'achat des ménages, des acteurs de l'Horeca, de la restauration collective et de la transformation, à la ville comme à la campagne.
- Intensifier le développement de halles paysannes, couvertes, offrant de larges gammes de produits locaux et des facilités d'accès et de parking.
- Favoriser l'alimentation des cantines des écoles, des collectivités publiques (ex : administrations) ou privées (restaurants d'entreprises) par des produits locaux de qualité.
- Favoriser le développement d'outils de stockage et de transformation locale (ex. : légumeries, ateliers de découpe) à échelle régionale.
- Encourager la transformation et la distribution par les acteurs de l'agro-industrie basées sur des critères éthiques, sur la qualité des produits pour les consommateurs et des prix justes pour les producteurs. Ils peuvent avoir des impacts positifs, en complément des filières artisanales et de circuit court, si elles permettent de répondre à une demande de produits de qualité à large échelle de manière durable. L'organisation de la complémentarité entre filières industrielles et filières artisanales peut favoriser le développement des circuits courts et combattre les logiques de cooptation de l'agriculture paysanne comme la vente de produits locaux en grandes et moyennes surfaces dans des conditions défavorables aux agriculteurs-trices.
- Etablir des critères pour une chaîne alimentaire durable, inspirés de l'agroécologie. Incitations à leur mise en place avec possibilité d'engagements et d'évolutions sur des critères définis. Cela doit permettre de donner accès aux consommateurs à des outils simples pour choisir leur alimentation en toute transparence par rapport à la qualité nutritionnelle et la durabilité du système de production.

4. Assurer la durabilité économique et environnementale des filières

- Amplifier le développement de l'agriculture biologique et de l'agroécologie.
- Développer un programme pour accompagner les agriculteurs/trices dans leur transition vers des systèmes agroécologiques. Cela pourrait inclure des subventions spécifiques, la mise en place d'un réseau de formation avec des conseillers bien formés et un réseau de fermes innovantes qui pourraient être utilisées comme « phares » à partir desquels des principes pourraient rayonner vers les communautés locales.
- Assurer la transparence des filières, notamment par un observatoire des prix et en détectant et dénonçant les publicités trompeuses qui suggèrent des systèmes de production et des qualités que les produits n'ont pas.

En cohérence avec le Green Deal, la PAC et la politique agricole des Régions en Belgique devraient être coordonnées avec les politiques de santé publique et le secteur privé pour réduire le gaspillage

alimentaire, lutter contre l'obésité, la malnutrition et les maladies qui y sont liées, et réduire les inégalités alimentaires au sein de la population.

Perspectives d'avenir : Repenser la fonction sociale de l'agriculture

- Responsabiliser les filières agricoles et alimentaires par rapport à leur impact sur l'environnement, la santé publique et les paysages par l'établissement d'un rapport annuel sur les impacts des systèmes alimentaires.
- Mettre en débat l'organisation des filières tournées essentiellement vers l'exportation (porc, volaille, pommes de terre) et dont les coûts environnementaux sont pris en charge par la collectivité alors que les bénéfices sont privatisés.
- Tirer les conséquences au niveau régional et national de la mise en œuvre du Green Deal européen pour en faire autre chose qu'un slogan et atteindre nos objectifs en termes de climat, de restauration de la biodiversité et d'objectifs du développement durable.

BATIMENT/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Equipe : Arnaud Collignon (IEW, trekker), Edwin Zaccai, Cédric Chevalier, Christophe Sempels, Raphael Magin, Leo Van Broeck (Vlaams Bouwmeester,) Jacques Teller

Porte parole : Jacques Teller

Aménager le territoire et gérer l'habitat de manière durable

Il s'agit d'appliquer les principes de l'économie circulaire à l'aménagement du territoire. Les surfaces nouvelles sont à trouver en 'recyclant' les très nombreuses friches industrielles et commerciales. Il faut favoriser massivement la rénovation par rapport à la construction neuve pour des raisons de ressources disponibles à optimiser, de confort et d'efficience énergétique.

1. Stopper l'éparpillement de l'urbanisation

Nous devons revoir la manière dont nous surconsomons les sols en appliquant à l'aménagement du territoire les grands principes de l'économie circulaire (Rénovation first, Recycler les matériaux de démolition, utilisation de matériaux durables, usage raisonné des sols). Il faut arrêter la prédation de la nature et des terres agricoles et 'recycler' les très nombreuses friches industrielles et commerciales et les zones déjà urbanisées. Nous devons dynamiser et rendre à nouveau attractif les cœurs de nos villes et villages pour ses habitants et pour les activités sociales, culturelles et économiques.

a) **Introduire un moratoire sur les infrastructures lourdes** qui maintiennent ou augmentent la dépendance à l'économie fossile (routes, autoroutes, aéroports, zonings économiques inaccessibles en transports en commun, ...) et réallouer des ressources pour l'entretien et la remise en état des infrastructures existantes.

b) **Adapter l'espace public et privé à l'accueil de la biodiversité et à l'atténuation des îlots de chaleurs** par la renaturalisation d'espaces artificialisés, par la multiplication des variétés présentes sur le territoire ainsi que par le maintien et le développement des zones humides. Adapter l'espace public pour ménager des espaces de rencontre et de socialisation, indispensables dans le cadre de la résilience urbaine.

c) Pour les nouvelles constructions et les parcelles à viabiliser, **augmenter la fiscalité pour internaliser les coûts collectifs** tel que l'égouttage et raccordement aux réseaux routier, énergétique, de communication. Dans une logique de solidarité et de mutualisation, les nouvelles constructions doivent obligatoirement être raccordées aux réseaux publics. Un seuil de densité minimum doit être fixé.

d) **Préserver des terres agricoles à proximité ou au sein des zones urbanisées**, de manière à promouvoir le développement de circuits courts alimentaires. Ceci passera par le développement d'une maîtrise foncière publique sur les sols agricoles soumis à la pression de l'urbanisation ainsi que par des mesures sociales et fiscales favorables aux producteurs engagés dans les dynamiques de ceinture alimentaire. Faire monter en importance les circuits courts et favoriser leur insertion dans des chaînes logistiques commerciales variées (en développant, par exemple, des partenariats avec l'e-commerce local).

e) **Tendre vers 25% du territoire belge occupé par des réserves naturelles**. Favoriser la mise en réseau de zones vertes privées, d'espaces verts publics et de zones naturelles. Préserver et développer les parcs publics urbains et ruraux.

f) **Créer dix Zones de Développement Ecologique (ZED)** en Belgique, sortes de zones franches aux conditions particulières où l'expérimentation citoyenne et économique dans le sens de la transition serait

renforcée afin d'inspirer toutes les autres parties du territoire (agro-écologie, espaces verts, logement passif, mobilité douce, etc.)

2. Rénover et transformer notre parc de logement

En ligne avec la « renovation wave initiative » européenne, nous devons entamer un gigantesque chantier de rénovation de notre parc de bâtiments pour l'isoler, l'adapter aux évolutions démographiques, et rendre les habitants moins dépendants aux transports individualisés. Aucun autre projet politique n'allie à ce point les impératifs sociaux (notamment l'impact positif sur notre santé), environnementaux (la diminution des consommations d'énergie) et économiques (la création de milliers d'emplois locaux). Les aides publiques à la rénovation doivent en priorité viser les zones de centralité pour éviter l'éparpillement dénoncé au point 1.

a) **Établir un cadre réglementaire visant à augmenter la proportion de rénovation profonde du parc de bâti résidentiel à 3 % par an d'ici 2030.2030.** Aujourd'hui seuls 1% des bâtiments subissent annuellement des travaux, souvent superficiels (châssis de fenêtre, toiture).

b) **Implémenter un 'Green Deal for buildings'** qui organise un shift complet du secteur de la construction vers la rénovation et la transformation des bâtiments existants. Cela nécessite notamment un programme massif de formation aux métiers de la rénovation et la dynamisation de la R&D via la mise en place de « cluster rénovation » rassemblant entrepreneurs, ingénieurs-architectes, artisans, historiens de l'art, et urbanistes.

c) Introduire de manière clairement lisible **des obligations de rénovation du logement privé pour les propriétaires non-occupants** (dans les dix ans maximum suivant l'achat d'un bien, dans les cinq ans d'une succession). Favoriser les systèmes de tiers investisseurs pour appuyer les propriétaires dans la réalisation des travaux. Prévoir des logements « tampons » pour héberger les occupants durant les travaux. Cette mesure doit s'inscrire dans un cadre strict d'encadrement des loyers. Pour les propriétaires occupants, conditionner les abattements fiscaux à la réalisation de travaux de rénovation.

d) **Il faut prendre en compte l'énergie grise dans les politiques des bâtiments** notamment en l'intégrant dans le calcul de la PEB.

f) **Favoriser la flexibilité résidentielle** notamment via l'instauration des « Droits d'enregistrement notariaux « portables » à l'achat d'un logement acquis sous forme de résidence principale. Ces droits seraient payés une fois pour toute par tranche d'achat d'un logement pour le domicile du ménage et puis portables le restant de la vie du propriétaire en cas de déménagement.

h) **Homogénéiser les règles d'urbanisme**, règlements de police et cadres réglementaires, afin de permettre - seulement dans les centralités - la division de grands bâtiments en plusieurs logements ou unités fonctionnelles confortables, moyennant une rénovation énergétique préalable.

MOBILITÉ

Equipe : Pierre Courbe (IEW, trekker), Jill Peeters, Isabelle Cassiers, E. Zaccai, E. de Callataÿ, Cathy Macharis

Porte-parole : Cathy Macharis

En 1996, à l'issue d'une conférence de trois jours dédiée aux transports durables, l'OCDE concluait que les transports n'étaient pas durables et le devenaient de moins en moins. Les dynamiques observées à l'époque se sont hélas renforcées. Pour les contrer, il convient d'appliquer l'approche ASI (avoid, shift, improve) :

- diminuer la demande de transport,
- effectuer un basculement vers les modes les moins polluants
- améliorer l'efficacité de tous les véhicules motorisés.

La crise nous a forcé à travailler à distance, à étudier à distance, à remplacer des conférences et des colloques par des vidéoconférences. Ce sont des apprentissages que nous devons absolument préserver : devenons strictement économes de nos déplacements, en particulier en avion.

1. Revoir en profondeur la fiscalité des transports et du travail

La fiscalité automobile comprend trois outils principaux : (1) les accises sur les carburants, de compétence fédérale, (2) les taxes de mise en circulation (TMC) et (3) les taxes de circulation annuelle (TC), ces deux dernières étant de compétence régionale. Optimisée à cet effet, la TMC est extrêmement efficace pour aider les consommateurs à choisir les véhicules les moins incidents²⁰. Il conviendrait de la réformer en ce sens et donc favoriser radicalement les petites voitures électriques au détriment des autres et des SUV tant pour la TMC que pour la TC et généraliser le critère de taxation sur base des émissions polluantes et de la masse du véhicule.

A l'heure actuelle, les billets de transport aérien sont exempts de TVA, et le kérosène n'est pas taxé. Afin de rétablir un peu d'équité par rapport aux autres modes et de contenir la croissance de ce secteur, il convient d'instaurer une taxe sur les billets d'avion et de taxer le kérosène ; cette seconde mesure peut être implémentée dans le cadre d'accords bilatéraux entre Etats, et de préférence par l'introduction d'une taxation au niveau européen, comme cela est difficile au plan international, et applicable toutes les compagnies volant sur le territoire européen quelle que soit leur origine – principe d'égalité.

La voiture de société (au sens de « voiture-salaire ») a pour effets d'accroître la demande de transport et de participer à la survalorisation de la voiture. En 2009 déjà, le Conseil supérieur des Finances émettait cette recommandation que nous faisons nôtre : « *aller progressivement vers la suppression du régime fiscal particulier des voitures de société et aligner la taxation de l'avantage de toute nature sur celle des salaires, tant dans le chef de l'employeur que dans le chef du salarié* ». Cette orientation doit s'intégrer dans une révision globale de la fiscalité tant pour les entreprises que pour les personnes physiques.

La crise sanitaire actuelle démontre l'immense potentiel du télétravail en tant qu'outil de maîtrise de la demande de transport. Cet outil devrait être davantage promu par le biais de dispositions fiscales spécifiques visant tant les employeurs que les salariés.

²⁰ https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/BdocB_2014_Q3f_Courbe_taxation_fr.pdf

2. Développer fortement les alternatives à la voiture

Dans le cadre de la crise sanitaire, plusieurs villes européennes (dont Bruxelles) ont décidé d'augmenter la part d'espace public allouée aux modes actifs (marche, vélo et micromobilité) et d'en faciliter les déplacements : aménagements de pistes cyclables et de zones de rencontre, modification du phasage des feux de circulation, ... Il convient d'amplifier ces mesures dont on sait depuis longtemps qu'elles sont indispensables pour rendre possible un report de la voiture vers les modes les moins polluants, non seulement en milieu urbain mais également rural.

Depuis des années, les contraintes budgétaires auxquelles elles sont soumises empêchent les sociétés de transport public (SNCB/Infrabel, De Lijn, STIB et TEC) de développer suffisamment leur offre. Outre un refinancement conséquent, l'offre gagnerait à être restructurée selon le modèle de l'horaire cadencé intégré (ou des nœuds de correspondance)²¹. Complémentairement, les outils IT permettant une optimisation intégrée – transport public, voitures/vélos/trottinettes partagés – des trajets sont à développer.

La priorité est aussi à donner aux travaux d'infrastructure qui s'inscrivent dans la logique intermodale.

3. Adapter l'organisation du travail

L'objectif de réduire la mobilité passe par une révision de l'organisation du travail là où c'est possible. Le télétravail constitue une de ces formes mais il doit s'intégrer dans une réflexion plus globale sur le fonctionnement de chaque organisation.

De même, la mise en place de centres de co-working dispersés géographiquement et disposant de moyens TIVC élargi s'inscrit également dans cette dynamique.

4. Lutter contre la survalorisation culturelle de la voiture et de l'avion

Les aspects psycho-sociaux sont beaucoup trop peu pris en compte dans les politiques de mobilité alors qu'ils sont parfaitement intégrés par les promoteurs des transports les plus polluants. Il convient de rétablir dans l'imaginaire collectif une image positive des transports en commun et des modes actifs (marche, vélo). Pour cela :

- interdire la publicité pour les véhicules les plus polluants et les plus lourds/puissants
- accroître les mesures (fiscales et réglementaires) de soutien à la mobilité partagée
- donner l'exemple (gouvernements, parlements et administrations) en utilisant prioritairement les modes actifs, les transports en commun et, pour le solde, des voitures conformes à l'approche (e)LISA Car²² : plus légères, puissantes et électriques (au bénéfice du climat, des ressources naturelles, de la santé et de la sécurité routière).

5. Revoir les options d'aménagement du territoire

La politique d'aménagement ne peut uniquement prendre en considération le développement de pôles urbains mais doit aussi considérer l'intérêt de vivre en région rurale sous de multiples aspects, comme la qualité de vie, le rapport à la nature, Ce qui ne signifie pas poursuivre la dispersion de l'habitat, qui s'avère coûteuse en termes d'infrastructure, de mobilité et de durabilité, mais de créer une logique de regroupement autour des communes de taille moyenne ou de gros villages. Ceci permettra d'optimiser les nœuds de correspondance à ces endroits.

²¹ <https://www.iew.be/le-modele-des-noeuds-de-correspondance-un-mythe-suisse-un-concept-theorique-ou/>

²² <https://www.lisacar.eu/appel-pour-la-production-et-la-promotion-des-voitures-raisonnables/>

ENERGIE

Equipe : Pascal Vermeulen (trekker), Julien Pestiaux, Jean-Pascal van Ypersele, Pascal Durdu
Porte-parole : Jean-Pascal van Ypersele

L'énergie au cœur de la transition

Les mesures sont classées par ordre d'importance.

I. Un cadre clair et pérenne complété par le plan de déploiement des infrastructures

La Belgique doit finaliser et officialiser le cadre clair et pérenne pour le système énergétique à 2030, requis par tous les acteurs pour toutes les décisions d'investissement. Le cadre doit faire l'objet d'un accord formel entre les différents niveaux de pouvoir belges. Le cadre pourrait être une mise à jour du pacte énergétique interfédéral et intégrer, après arbitrage politique, les éléments pertinents pour les différents acteurs dont les organisations patronales, syndicales, environnementales et citoyennes.

Le cadre devrait au minimum (i) fixer les échéances essentielles, dont par exemple la sortie du nucléaire et l'élimination des combustibles fossiles, (ii) s'appuyer sur les mécanismes de support à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables et (iii) confirmer les grands projets d'infrastructure et notamment les interconnexions de transport d'énergie et de transports publics.

Plusieurs éléments constitutifs de ce cadre existent déjà et pourraient être validés et formalisés²³.

II. Mettre en place un prix carbone accompagné d'une politique de redistribution

La mise en place d'un prix carbone lisible et avec une progression connue dans le temps est efficace, elle donne le signal prix qui favorise les investissements dans les filières peu carbonées et elle permet une prise en compte progressive des externalités environnementales.

Le prix carbone est considéré par de nombreux économistes comme un outil économique important, voire essentiel, pour promouvoir les énergies sobres en carbone, en complémentarité avec les autres outils de politique énergétique (normes, planification, taxation ou soutien ciblé, actions sensibilisation...).

La mise en place du prix carbone doit s'opérer de manière coordonnée et progressive entre les régions et l'état fédéral, qui devrait prendre l'initiative, dans le cadre d'une révision plus large de la fiscalité, par exemple en modernisant la TVA. La mise en place doit nécessairement être accompagnée d'une politique de redistribution vers les entreprises et les ménages. Différents mécanismes sont possibles, notamment en soutenant les ménages en situation précaire et les investissements dans la transition bas carbone.

Le prix carbone permet aussi de corriger le positionnement prix des différents vecteurs et entre autres la position historiquement faible du prix du gaz et du mazout de chauffage et élevée du prix de l'électricité. Le mécanisme pourrait contribuer au plan progressif et rapide de la Belgique d'élimination des subsides aux combustibles fossiles.

III. Renforcer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs

Le gain potentiel en efficacité énergétique est de l'ordre de 20% en 2030 par rapport à 2015, sur l'ensemble de la demande en énergie en Belgique.

²³ Voir notamment le plan national énergie – climat, les plans énergie – climat des régions, le pacte énergétique et les différentes réactions.

Il s'agit de mobiliser tous les secteurs et tous les vecteurs. De nombreuses études détaillent les actions par secteur, qui sont du ressort de compétences régionales et/ou nationales. Les principales actions sont reprises par ailleurs dans le plan du RMG. Il est important de combiner les actions comportementales aux mesures technologiques et aux instruments économiques.

Les objectifs doivent être formulés en termes de réduction absolue de consommation énergétique. Il s'agira donc également de veiller à éviter les éventuels effets rebonds, en s'assurant que les gains d'efficacité ne sont pas contrebalancés par une augmentation de la consommation des produits et services par utilisateur (nombre de kilomètres parcourus, augmentation des surfaces chauffées, utilisation d'un plus grand nombre d'appareils etc.).

IV. Développer la production d'énergie renouvelable locale

Le potentiel d'énergie renouvelable locale tant thermique qu'électrique déployable dans les dix ans représente en Belgique de 35 à 50 TWh de production en 2030, ce qui représente au moins le doublement de la production en 2018²⁴.

La baisse continue (et qui se poursuit) des coûts de production des sources d'énergie renouvelable combinée avec le développement de solutions intelligentes, de la flexibilité et du stockage (batteries et hydrogène), le développement des interconnexions et l'évolution du cadre réglementaire permettent aux sources d'énergie renouvelable de se positionner comme une alternative réelle et actuelle aux énergies fossile et nucléaire.

Le cadre clair et pérenne (mesure 1) devrait permettre de renforcer l'ambition pour l'énergie renouvelable. Les régions peuvent aussi renforcer et simplifier le cadre pour la production d'énergie renouvelable locale partagée entre plusieurs acteurs. Les différents mécanismes et politiques de soutien disponibles doivent être réexaminés en fonction des circonstances actuelles de maturité des différentes technologies.

V. Innovation et résilience

La Belgique doit soutenir l'innovation technologique et sociale. Le changement en profondeur du système énergétique permet au consommateur, petit, moyen ou grand, d'avoir un rôle actif, au travers de nouveaux business modèles, comme les coopératives citoyennes, le partage de la consommation entre différents producteurs, les nouvelles solutions technologiques, etc.

Le nouveau modèle énergétique devra être plus décentralisé, ancré dans le territoire et les communautés, et plus résilient pour mieux faire face aux risques et aux incertitudes.

Un soutien à la recherche et l'innovation pourrait se faire par exemple au travers d'une augmentation des appels d'offre ou des fonds dédiés à l'innovation qui pourraient en partie venir de la mise en place d'une tarification du carbone.

²⁴ <https://economie.fgov.be/fr/publications/energy-key-data-mars-2020> et <https://climat.be/service-federal/activites/transition-vers-une-societe-decarbonee>

DÉMOCRATIE, ETAT ET POUVOIRS PUBLICS

Equipe : Cédric Chevalier (trekker), Edwin Zaccai; Vincent Burnand-Galpin, Christophe Sempels, Dirk Holemans, Luc Barbe, Romain Weikmans, Raphael Stevens, Laurent Lievens, Pierre Ozer; Philippe Defeyt, Leo Van Broeck, Philippe Van Parijs, Isabelle Cassiers, Jean-Pascal van Ypersele, David Van Reybrouck
Philippe Destatte, Frédéric Chomé, Michel Cordier, Dan Van Raemdonck

Porte-parole : Cédric Chevalier

Les voies techniques et sectorielles de transition vers une économie bas carbone, à faible empreinte écologique, solidaire et à haute qualité de vie, sont relativement bien balisées aujourd'hui.²⁵ La transition cependant tarde à se réaliser. Ne devons-nous pas oser réinterroger nos institutions collectives ?

L'Etat et les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle de partenaire central pour faciliter la transition, un rôle stratégique de vision, de prospective, de coordination, de mise en réseau, de mise en capacité, d'accompagnement, de soutien et d'évaluation.

Cela nécessite de nouvelles pratiques démocratiques et institutionnelles, permettant à toutes les parties prenantes de planifier le long terme et d'expérimenter ensemble le changement concret. Il s'agit de réunir les ressources nécessaires, d'impliquer conjointement les citoyens, le secteur public, les scientifiques, les experts, les praticiens de terrain.

La clef de la transition pourrait alors résider dans un approfondissement de la démocratie et du rôle des citoyens dans nos institutions, afin qu'ils puissent devenir acteurs de la transition, dans la délibération.²⁶

1. Proposition de processus : Lancer une Convention interfédérale pour la Transition et la Démocratie

- Mettre en place, sous l'égide du Comité de Concertation ou des différents Parlements de Belgique, une Convention interfédérale pour la Transition et la Démocratie, chargée d'initier et organiser un vaste processus inédit, délibératif, bottom-up, participatif et pragmatique, de réflexions, propositions de mesures et projets concrets afin de remettre notre démocratie en marche.
- Cette Convention aurait pour missions de délibérer et d'émettre des propositions aux gouvernements, aux parlements et aux citoyens, afin d'outiller le redéploiement sociétal post-covid-19, d'accélérer la transition écologique, de renforcer la solidarité, d'améliorer la qualité de vie et de garantir la participation des citoyens à la démocratie, en jetant les bases d'un nouveau pacte sociétal impliquant un nouvel élan à un horizon 2020-2030-2050, des politiques nourries par des valeurs mises à jour et réaffirmées, une organisation institutionnelle plus efficace et cohérente, d'autres modes décisionnels.
- Ce processus ne se limiterait pas aux compétences fédérales ni ne serait éclaté selon les compétences institutionnelles mais serait organisé via une représentation spécifique, selon les compétences des entités fédérées, avec l'autonomie nécessaire.
- Cette Convention serait composée de manière pluridisciplinaire et plurielle en impliquant une majorité de citoyens tirés au sort, des experts indépendants désignés par nos universités et couvrant les aspects les plus divers (santé, environnement, technologie, sciences humaines), des représentants de la société civile organisée (groupe des 10, c'est-à-dire syndicats et entreprises, associations environnementales, acteurs socioprofessionnels et culturels) mais aussi des

²⁵ Agroécologie et alimentation moins carnée, pêche durable, gestion soutenable des forêts, urbanisme durable et bâtiment positif en énergie, mobilité douce et en commun, écotourisme, économie circulaire et consommation raisonnée, etc.

²⁶ Cette proposition répond également aux prescrits européens (RÈGLEMENT (UE) 2018/1999 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11/12/2018 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat (article 11)), aux recommandations du Bureau du Plan et au Rapport fédéral sur le Développement durable 2019, aux opinions de la plupart des parlementaires et des citoyens sur l'approfondissement de la démocratie belge.

représentants d'une société civile plus spontanée (mouvements citoyens, think tanks) et enfin des jeunes incarnant la génération des 20-30 ans.

- Cette Convention rassemblerait, comme élément de base de son travail, toutes les propositions de réformes, programmes de mesures, de memorandum, déposés par les partis et les parties prenantes sociétales ces 5 dernières années (associations, syndicats, fédérations d'entreprise, chercheurs, intellectuels, activistes, etc.).
- Ce processus centré sur la délibération serait initié et facilité par les administrations et les services de prospective du pays, en s'inspirant des nombreux exemples en cours en Europe, comme la Convention citoyenne pour le Climat en France.
- Ce processus ne se limiterait pas à l'espace institutionnel mais interrogerait également l'approfondissement de la pratique démocratique dans tout ce qui concerne le travail, au sein des entreprises, des administrations et de toutes les autres organisations

2. Un Etat facilitateur et accompagnateur de la transition écologique et sociale

Adopter un Plan interfédéral de Transition écologique et sociale 2020-2030-2050, organisant le phasing out de l'économie insoutenable et le phasing in de l'économie soutenable. Ce plan serait :

- découpé en axes stratégiques correspondants aux systèmes de transition fondés sur l'économie des besoins : se nourrir, se soigner, se loger, se vêtir, se déplacer, assurer sa sécurité, recevoir une éducation, se cultiver et se divertir, participer à la vie publique ;
- multi-niveau local/régional/national et hiérarchisé : chaque niveau de pouvoir disposerait d'une déclinaison unique du plan de transition écologique et sociale interfédéral, articulée avec les autres niveaux selon les principes de simplification du paysage de la planification, de subsidiarité et de coopération ;
- dotés d'objectifs pour partie impératifs (climat, énergies renouvelables, biodiversité, pauvreté, logement, etc.) et pour partie indicatifs, avec garantie de réalisation par l'Etat ;
- coordonné par une cellule stratégique, associant et outillant les administrations du pays en termes de planification, de stratégie, de prospective, de statistiques, de technology assessment, d'évaluation, de nouveaux indicateurs ;
- doté d'un budget pluriannuel interfédéral, composé des budgets des systèmes de transition et d'une temporalité quinquennale ;
- élaboré conjointement par la Convention interfédérale pour la Transition et la Démocratie, les gouvernements, les parlements, le Bureau du Plan, les administrations, de manière bottom-up ;
- fondé sur les avancées les plus récentes en terme d'accompagnement de la transition comme l'Etat facilitateur et accompagnateur, la gouvernance réflexive, la participation citoyenne, l'expérimentalisme démocratique, la systémique, la résilience, la science transdisciplinaire, etc.

A défaut d'accord au niveau fédéral, ce processus pourrait être mis en œuvre dans chaque région.

3. Démocratiser le travail

Nous proposons une représentation des travailleurs dans le gouvernement du travail via la négociation collective au niveau européen, des Etats, au niveau sectoriel ainsi que dans l'entreprise. Quand les entreprises fonctionnent aujourd'hui, c'est grâce à l'action de leurs investisseurs en travail, dont la représentation au niveau des entreprises a été accordée après la seconde guerre mondiale au travers du Conseil d'entreprise en Belgique. Mais ces chambres de représentation des travailleurs sont des organes faibles, consultés, informés, généralement soumis à la générosité de l'équipe de direction choisie par le Conseil d'administration, incapable de contrebalancer la dynamique du capitalisme qui accumule pour le capital et croît en détruisant la planète. Ces chambres de représentation des travailleurs devront être dotées des mêmes droits que les conseils d'administration, afin de bénéficier d'un droit de veto collectif

sur la vie de l'entreprise. Il s'agit du modèle du Bicamérisme économique (Ferrerias 2012, 2017) ²⁷. Le choix du CEO comme celui de la stratégie de l'entreprise ou de la répartition du profit sont des enjeux trop importants que pour être laissés dans les mains des seuls apporteurs de capital, sans que ceux qui investissent leur travail dans l'entreprise n'aient au moins autant leur mot à dire.

²⁷ Ferrerias, Isabelle, 2019, "Democratizing Firms. A Cornerstone of Shared and Sustainable Prosperity." *Center for the Understanding of Sustainable Development*. Essay #10. Accès: <https://www.cusp.ac.uk/themes/m/essay-m1-10/>

SANTÉ

Equipe : Mathieu Noirhomme (trekker), Maryam Bigdeli, Yves Coppieters, Xavier de Béthune, Paul De Munck, Muriel Gerkens, Thomas Orban, Elisabeth Paul, Véronique Tellier, Maye Vandebussche.
Porte-parole : Luc Hens et Paul De Munck

Une politique de santé holistique, intégrée, centrée sur la personne et répondant aux attentes des patients, favorisant la participation de tous et réduisant les inégalités.

La crise actuelle a montré à l'évidence l'importance d'une bonne préparation de l'ensemble de notre système de santé pour faire face à des crises 'imprévues'. Tous les risques ne peuvent être couverts mais on s'efforcera d'appliquer systématiquement et de manière raisonnable le principe de base de 'Mieux vaut prévenir que guérir'

1. Promouvoir une politique de santé holistique et non des politiques de gestion des maladies

- Coproduire une stratégie de santé publique holistique, systémique, éthique, durable et intégrée avec les différents niveaux de pouvoirs, les acteurs de terrain et les usagers du système de santé, remettant l'individu au centre de son propre parcours de vie en santé et tenant compte des déterminants sociaux, environnementaux et locaux de la santé. Ceci inclut les différents niveaux de soins et d'aides à la personne ainsi que les autres secteurs d'actions publiques au sein de réseaux multidisciplinaires, en vue du maintien, de la prévention et de la promotion du bien-être des populations.
- Faire de la recherche et des connaissances un "bien public", en mutualisant des fonds publics et privés sur des thématiques prioritaires et à vocation de santé publique (pas uniquement un focus sur les approches biomédicales et les médicaments), en renforçant la multidisciplinarité et en développant des mécanismes 'open source' de partage des données et de synthèse de la littérature.

2. Rééquilibrer les rapports de force entre parties prenantes via une gouvernance collaborative en santé

- Coordonner une série de consultations sectorielles (éducation, emploi, industrie, espaces publics, autres) amenant chaque secteur d'activité à identifier l'impact de ses politiques sur la santé et intégrer le maintien et l'amélioration de la santé dans les mesures entreprises. Ceci vise à dessiner une vision transversale commune et durable de la santé, respectueuse de l'environnement et des conditions de vie des populations.
- Structurer progressivement dans ce cadre des mécanismes de gouvernance en santé participative et transparente afin d'ancrer la santé dans les autres politiques, les négociations sectorielles et les allocations budgétaires, dans une approche de "démocratie sanitaire".

3. Revaloriser et rééquilibrer le statut des soignants et du personnel d'aide

- Conduire une réforme participative de la ligne de soins et des conditions relatives, en revalorisant la médecine générale et communautaire ainsi que les soins de première ligne en général et autres services de proximité, dans une vision de continuum avec les activités hospitalières et spécialisées.

- Stimuler la multidisciplinarité dans la formation et la pratique de soins, via des enseignements élargissant le champ à des dimensions et disciplines propres à une politique de santé holistique et donc durable, et des outils de dialogue dédiés dans les pratiques.

4. Renforcer et équilibrer les volumes de financement et les allocations en santé

- Revoir les volumes, allocations et modes de financement, notamment pour les réorienter sur les activités les plus créatrices de valeurs pour la société selon une définition élargie de la “valeur santé” (promotion et prévention en santé, actions visant les collectivités au-delà des individus), ainsi que sur les activités potentiellement déficitaires (adaptation des financements hospitaliers sur les coûts réels). La politique du financement forfaitaire doit être promue. En particulier, financer davantage les interventions agissant en amont sur les déterminants de la santé et le renforcement du système immunitaire.
- Mettre fin au secret des accords entre le gouvernement et les firmes pharmaceutiques.

SÉCURITÉ SOCIALE / NOUVEAU CONTRAT SOCIAL/EMPLOI

Equipe : Louise Kassa (trekker), Isabelle Ferreras, Philippe Defeyt, Edwin Zaccai, Sybille Mertens, Philippe Van Parijs, Dirk Jacobs, Christophe Sempels, E. de Callataÿ, Bernard Mazijn
Porte-Parole : Philippe Defeyt

Pour l'assurance de l'accès de tous aux besoins essentiels, à travers les activités économiques.

La crise du Covid-19 mais surtout la manière dont les autorités de certains pays ont pu gérer mieux que d'autres les conséquences sociales de la crise économique ont montré à l'évidence l'importance de disposer d'un système de sécurité sociale cohérent. Il s'agit donc de le renforcer afin de rendre notre société plus résiliente.

Assurer les revenus de la sécurité sociale pendant et après la transition est également important.

1. Assurance

Deux options :

- **Grand pacte pour l'emploi et la transition** : instaurer le cadre de la semaine de quatre jours de travail afin de privilégier le partage de l'emploi disponible ainsi que le temps de travail. Ce pacte s'accompagne de la volonté de :
 - soutenir les formations 'requalificatives'
 - se consacrer à l'aide aux personnes en changement de carrière dans le cadre de leur transition vers l'économie soutenable.

La question du temps de travail peut être abordée de deux manières :

1. c'est un objectif en soi (qualité de vie, participation plus facile à des activités hors marché mais importantes pour la transition...)
2. un moyen/une condition pour arriver à proposer un emploi à tous.

- **Garantie emploi pour tous** : création d'une garantie d'emploi pour tous (*job guarantee*). L'objectif est d'instaurer, pour tout citoyen, l'assurance du droit de bénéficier d'un emploi. Cet emploi aurait pour double fonction de procurer un revenu à chaque citoyen ainsi qu'à lui permettre de contribuer à la rencontre de nombreux besoins non satisfaits par le marché à l'heure actuelle. Il s'agit particulièrement des métiers du 'care' (soins aux personnes) ainsi que du soin à la planète (métiers de la transition). Ces métiers sont urgents dans la perspective d'une prospérité partagée. Dès lors, la proposition de Garantie emploi pour tous assure l'accès au revenu tout en articulant ce bénéfice à l'enjeu de la participation sociale ainsi que la création d'emplois relatifs aux besoins de la transition.

Cette garantie Emploi pour tous demandera à être précisée :

- Est-ce un droit qui vaut immédiatement dès qu'une demande est introduite ? (même les projets les plus ambitieux prévoient toujours un certain nombre de mois de délai).
- Quel est la hauteur du revenu en attendant ?
- Comment est traité le travail à temps partiel volontaire ?

2. Soutien ou revenu de base

Deux options :

Revenu de base :

Mise en place d'un débat parlementaire sur le revenu de base inconditionnel, qui ne limite pas d'autres droits (services publics, soins de santé...).

- Attribution individuelle, sans justification ni distinction des moyens déjà disponibles. Aucune contrepartie de disponibilité sur le marché du travail ne pourrait être instaurée.
- Finalités : redistribuer équitablement le temps et l'argent en rendant ...
 - o la liberté de choix
 - o la liberté d'être le créateur de sa vie et non pas producteur.
 - o du temps pour les individus souhaitant en prendre ou dans le besoin d'en prendre. A cet égard, l'un des bienfaits de ce revenu serait d'être un mécanisme d'évitement du burnout.

Une question difficile restera à trancher : s'agit-il d'un montant suffisant pour vivre (sobrement) pour quelqu'un qui souhaiterait s'abstraire de toute contingence liée à l'emploi (ce qui au passage rendrait inutile la proposition d'une garantie d'emploi) ou, d'un "socle" qui deviendrait le sixième pilier de la sécu ?

Revenu de transition écologique :

Ce revenu aurait pour objectif de rémunérer le risque pris par les citoyens « entrepreneurs de la transition » durant la période durant laquelle leur initiative ne peut être autoportante à cause du manque d'internalisation des externalités de l'économie.

Cette proposition exige néanmoins des règles et normes générales à l'intérieur desquelles les personnes (soutenues par une protection sociale forte) lancent et assument des activités : qui va contrôler quoi ? quelqu'un peut-il dire d'avance et avec certitude que telle démarche est labellisée durable ?

3. Sécurité sociale

Plusieurs propositions d'améliorations :

1. Un retour au principe des assurances sociales : l'allocation de remplacement est calculée en fonction des revenus perdus. Ce qui implique la fin des catégories de bénéficiaires (isolé, cohabitant, « chef de ménage »).
2. Un revenu perdu est un revenu perdu et donne droit, toutes autres choses égales par ailleurs, aux mêmes allocations, quelle que soit la cause de cette perte, pour autant bien sûr que des cotisations aient été payées.
3. Rapprocher voire fusionner les statuts – un travailleur est un travailleur et un revenu est un revenu – en commençant par supprimer tous les régimes spécifiques imaginés ces dernières années, ce qui implique de soumettre aux mêmes cotisations sociales tous les revenus (déduction faite des dépenses professionnelles) mais permet d'indemniser tout le monde sur base des mêmes principes.
4. Étendre l'accès à la sécurité sociale pour les statuts ne correspondant pas au salariat tel que décrit au sein du pacte social belge durant l'après-Deuxième Guerre Mondiale. Prendre en compte la flexibilisation du salariat en réaction à la pression exercée sur le marché du travail. Il serait donc important d'offrir une protection identique aux travailleurs dont les conditions de travail ne correspondent pas aux conditions « classiques ». Ex : emplois atypiques, freelancers, etc.
5. Refonder la sécurité sociale sur les gains de productivité afin de rendre cette sécurité sociale universelle. Cette refondation s'accompagnerait d'un élargissement du principe assurantiel aux nouveaux risques écologiques (dont les risques sanitaires résultants des aléas climatiques).
6. Imposer un facteur de tension salariale de maximum 12 dans la société dans son ensemble.

* * * * *

Remarque:

Il sera également nécessaire d'étudier l'impact que la transition vers une économie circulaire, y compris les combinaisons de services et de produits, aura sur les revenus de la sécurité sociale. Car l'intention est bien de vendre moins de produits par rapport à l'économie de flux actuelle. L'accent sera en effet mis sur la réparation des produits, leur utilisation partagée, etc (par exemple, pour les équipements électriques et électroniques). En d'autres termes, il faudra modifier l'assiette fiscale pour générer des revenus suffisants pour financer les besoins de la sécurité sociale.

ENSEIGNEMENT/EDUCATION

Equipe : Marc Lemaire (trekker), Christophe Sempels, Dan Van Raemdonck, Olivier Servais

Porte-parole : Christophe Sempels

Oser mettre en question un enseignement purement analytique et promouvoir l'approche systémique, indispensable pour gérer correctement les écosystèmes et les complexités croissantes

On ne doit pas s'étonner de constater que la mise en oeuvre des Objectifs de développement durable (ODD) ne se fait pas au rythme nécessaire pour les atteindre en 2030. Elle requiert des autorités et des entrepreneurs de quitter l'approche en 'silos' qui guide notre enseignement qui promeut les spécialisations et les expertises au détriment de l'approche systémique et des synergies qui sont à développer entre les 17 ODD.

1. Faire en sorte que le système éducatif dans son ensemble accompagne le changement de logiciel mental pour mettre en capacité la mise en œuvre de la transition écologique

- **Préparer les jeunes aux alternatives** : théorie des systèmes et approche holistique, défis environnementaux et sociaux, sociologie, aliénation au productivisme et consumérisme, valeurs du nouveau monde (ex. : collaboration plutôt que lutte contre la nature, collaboration plutôt que compétition, transition intérieure).
- **Légitimer la critique constructive de la technique** (elle n'est pas « neutre », elle n'est pas qu'un « outil », on ne doit pas la laisser guider par les seuls experts etc.) à travers une approche scientifique et systémique.
- Reconstruire toutes les maquettes d'enseignement et de recherche, en imposant un **réencastrement de l'économique et de la technique dans le social, lui-même réencasté dans l'environnement.**

2. Adapter les cadres théoriques aux défis de notre siècle.

- La théorie économique dominante peine à appréhender l'incertitude radicale à laquelle nous sommes confrontés, à penser et guider la transition, dans sa triple dimension écologique, sociale et autonome. **Pour opérer la révolution théorique nécessaire à l'examen de défis historiquement inédits, l'adoption d'une posture réflexive et la collaboration avec d'autres disciplines, en particulier les sciences du vivant, nous semblent indispensables.** Parmi d'autres courants encore minoritaires, l'économie évolutionniste et l'économie social-écologique, ainsi que les analyses des communs, ouvrent des voies prometteuses.
- **Généraliser l'enseignement multidisciplinaire**, imposer la réinscription des contenus d'enseignement dans le cadre d'une approche systémique et encadrer la liberté académique par sa contribution aux enjeux actuels. **Tous les savoirs enseignés à l'université et hautes écoles en particulier, doivent intégrer sans délai les savoirs (et savoir-faire) nécessaires pour accélérer une transition écologique et solidaire.**

3. Refinancer la Recherche avec en priorité les approches holistiques et participatives avec les entreprises

- **Réinventer des chaînages** entre la recherche fondamentale, appliquée et sa valorisation. Aux USA p.ex., on voit que les richesses privées liées au high-tech trouvent leurs origines dans de la recherche publique (coût supporté par la collectivité, privatisation des gains). Nous proposons

d'obliger toutes les entreprises innovantes à verser **une participation à un fond de financement de la recherche**, reconnaissant ainsi le fait que leurs capacités d'innovation trouvent souvent leur origine dans la recherche fondamentale/appliquée en phase amont, supporté par le public.

- Créer des **fonctions spécialisées dans le financement** permettant aux chercheurs de mener leur recherche (un responsable de labo, généralement scientifique de renom, passe l'essentiel de son temps aujourd'hui à courir après les financements).
- **Revoir complètement les modalités d'évaluation de la recherche**. Les mesures évaluatives proposées par Macron p.ex. ont provoqué une levée de bouclier des chercheurs qui ont vu dans ces propositions une marchandisation complète de la recherche et une évaluation déconnectée de la réalité de la recherche. En parallèle, **revoir le processus d'évaluation par les pairs** de la recherche via les publications car nombre de recherche sont complètement déconnectées des enjeux actuels (p.ex. recherche en ingénierie financière ou en neuro-marketing).
- Favoriser les coopérations de recherche, en particulier dans **le multidisciplinaire**.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Equipe : Marc Lemaire (trekker), François Gemenne, Quentin Antoine, Antoine Geerinckx, Elisabeth Paul
Porte-parole : François Gemenne

Eviter une écologie de l'avocat : verte à l'extérieur et brune à l'intérieur.

1. Financements

- **Maintenir une juste répartition entre les budgets 'adaptation' et 'atténuation', afin de garantir la capacité d'adaptation des PED (Pays en développement) aux dérèglements climatiques et aux autres grands défis du développement durable.**
- **Augmenter les budgets pour la conservation, reboisement, l'agroforesterie et SALM (Sustainable Agriculture & Land Management), les énergies renouvelables, l'accès à l'eau propre, l'accès à l'éducation des filles, l'accès aux femmes à la gouvernance économique et politique et l'accès aux femmes pour les activités génératrices de revenus,**
- **Reconnaître la problématique croissante des déplacés climatiques et la nécessité de trouver d'urgence des solutions au niveau international et prendre de initiatives au niveau national.**

Le changement climatique n'est pas la prochaine catastrophe, puisqu'il est déjà là, depuis des années. On persiste à le voir comme un adversaire futur, parce que les morts ne sont pas à nos portes ; ce sont des Africains, des Arabes, des Asiatiques qui, chaque année, connaissent des millions de victimes (déplacés, etc.). Et donc, vu d'Europe, on y est moins sensible.

Le résultat, c'est qu'on ne parle plus que de nos trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre, et plus du tout de l'urgence de l'adaptation. Les impacts du changement climatique que subiront les jeunes et leurs enfants sont déterminés par nos émissions passées, bien plus que par nos émissions futures. Si on veut leur garantir un avenir, ça se joue dans l'adaptation et le développement. Mais on ne veut pas voir ce qui se passe au-delà de nos frontières. D'ailleurs on veut surtout les fermer.

Aujourd'hui, ce qui nous tracasse autant que la fermeture des écoles, des magasins et des restaurants, c'est la fermeture des frontières. Et nous craignons de voir monter cette fausse écologie qui voudrait les garder fermées et se débarrasser des migrations. C'est le plus sûr moyen de préparer un monde nationaliste, replié sur lui-même. La grande alliée du nationalisme, ce pourrait être cette '**écologie de l'avocat**' : verte à l'extérieur, mais avec un noyau brun.

- **Reconnaître la nécessité d'un financement pour les pertes et préjudices**, qui ne peut en aucun cas peser sur les ressources promises pour l'adaptation et le développement à faible émission de carbone des pays en développement.

- **Faciliter le développement d'interventions dans des secteurs prioritaires** (tels que l'agriculture familiale, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, la santé, l'éducation, les projets de régénération, adaptation) par le biais de :

- Appui budgétaire ciblé sur des réformes publiques et fiscales favorisant les investissements éthiques et durables dans ces secteurs prioritaires ;
- Favoriser, en Belgique, par la mise en place d'un cadre légal et fiscal, l'émergence d'investissements sociaux à fort impact (tels qu'Alterfin, Kampani, ElectriFI, AgriFI, KOIS, ...).
- Réformer les acteurs publics (Enabel, BIO) et les doter de capacités accrues de prise de risque.
- Encadrer et monitorer le cadre social, environnemental et climatique des projets d'investissements bénéficiant d'un appui de la coopération belge.

- Limiter les projets gérés au Nord et éviter à tout prix la substitution, pour privilégier l'appui au développement des capacités nationales.

• **Augmenter la contribution de la Belgique** (de manière additionnelle p/r au budget de la coopération au développement) en vue d'atteindre avec les autres pays donateurs l'objectif de 100 milliards de dollars par an qui permettra aux PEDS de s'adapter aux changements climatiques et aux autres grands défis de la transition vers le développement durable.

2. Soutenir des projets de compensation carbone (internationaux et locaux), dans un cadre contrôlé par les pouvoirs publics en ligne avec les standards internationaux reconnus comme Gold Standard, Verra, Plan Vivo, ...

Ne pas soutenir les PEDs engendre un cercle vicieux :

- le manque de richesse individuelle engendre la pauvreté qui mène entre autres au pillage des ressources naturelles (ex : coupes forestières, vente 'forcée', etc.)
- la déforestation et la conservation (si des arbres sont coupés dans les pays en développement, c'est néfaste pour nous ici aussi)
- la désertification qui crée de la migration et des conflits
- la consommation d'énergies fossiles (bois, charbon de bois non renouvelable, charbon, pétrole,...)

Même si on respecte le 'Doughnut Economics' de Kate Raworth, nous ne saurons pas absorber la migration massive qui adviendra dans les années à venir. Il faudrait donc un support urgent aux PEDs afin qu'ils puissent s'adapter au dérèglement climatique et aussi réduire leurs propres émissions de CO2 car sinon ce qu'on réduit ici en Europe sera émis en plus là-bas.

La compensation carbone, même si elle n'est pas parfaite, reste quand même la première taxe carbone volontaire qui va directement à des investissements 'climat' et qui stimule le "result-based finance", ç-à-d le financement long terme de la préservation des écosystèmes par des projets locaux.

Système de compensation carbone en faveur d'entreprises régénératives locales (actives en Belgique) à externalités positives (transfert entre des entreprises à externalités négatives vers celles à externalités positives). L'idée est donc de monétariser les externalités négatives des entreprises carbonées de l'économie traditionnelle qui ont un fort impact sur la biodiversité/climat pour financer des entreprises, qui ont un impact positif (en agro-écologie, économie circulaire, etc.). La comptabilisation de la réduction de CO2 doit être monitorée par les pouvoirs publics (ex en France, Pays-Bas, etc.) pour éviter les doubles comptages.

Entre les deux systèmes de compensation locale et internationale, il faudra garder à l'esprit que 1 € investi dans un projet international sera 10 x plus efficace au niveau climatique que 1 € investi en Belgique. Mais l'un ne s'oppose pas à l'autre, les deux doivent être faits.

3. Augmenter les budgets et la coopération technique pour aider les pays partenaires à mettre en place des systèmes de protection sociale forts, inclusifs et cohérents.

4. Financer les « biens publics mondiaux ». Plusieurs secteurs sont particulièrement concernés par les « biens publics mondiaux » qui ont des externalités positives pour l'entièreté de la population mondiale, mais ne peuvent être financés par le biais du marché :

- Les énergies renouvelables
- La gestion des ressources en eau
- La lutte contre la pollution au sens large (atmosphérique, plastique, océans, ...)
- La santé (recherche, couverture santé universelle, surveillance et riposte aux épidémies, ...)

5. Cadrer les interventions toujours plus croissantes du secteur privé comme axe de politique de coopération. La concentration des investissements du privé se fait en dehors des pays les moins avancés où les obstacles aux investissements sont beaucoup plus nombreux (corruption, 'rule of law', pas/peu de projets, ...).

Cette coopération 'privée' doit avoir comme garde-fou l'éthique fiscale et climatique, les meilleures pratiques sociales et des échanges commerciaux équitables. Elle peut intervenir en agriculture, infrastructure et électricité verte, etc. mais ne doit pas intervenir (ou alors contrôlée par les pouvoirs publics) dans des secteurs comme la santé et l'éducation.

SANS OUBLIER LA **TRANSITION INTÉRIEURE**

Introduction

Cette thématique est récente dans le monde de la transition. Elle nous paraît essentielle.

En effet, la transition écologique de nos sociétés dépendra aussi de nos propres transformations intérieures, individuelles et collectives. Le RMG, comme d'ailleurs toutes les autres initiatives, groupements et associations qui prônent un nécessaire changement de système, l'a fait sous la forme d'un 'manifeste'. Plus spécifiquement le RMG propose des mesures concrètes comme toutes celles évoquées ci-dessus.

Concernant la transition intérieure, nous nous sommes inspirés des nombreuses recherches scientifiques sur l'utilité de la pleine conscience et d'un travail de 18 mois réalisé par les secteurs de la militance environnementale et de la méditation.

Dans toute transition, un travail individuel est à faire : inspirons-nous de la citation de Gandhi: " Commence par changer en toi ce que tu veux changer autour de toi".

Equipe : Marc Lemaire (trekker), Ilios Kotsou, Sabine Denis, Cordelia Orfinger, Michel Genet, Roland Moreau, Martine Capron, Sylvie Meekers

Porte parole : Sabine Denis

1 : Des prises de décisions libérées de nos egos et de nos peurs

- Introduire des cours de transition intérieure au sein des écoles de commerce et de gestion²⁸
- Acquérir et utiliser des techniques de prises de décisions inspirées de la transition intérieure dans les entreprises et dans le monde politique : Université du nous, sociocratie, holocratie, *deep democracy*, etc.
- Mettre en place des équipes de transition intérieure dans chaque organisation afin de faire percoler la méditation dans les entreprises et dans le monde politique (exemple du Pays de Galles : *The Well-being of Future Generations Act* : <https://futuregenerations.wales/about-us/future-generations-act/>)
- Proposer à tout le moins un moment de respiration/recentrage, voire de méditation avant chaque réunion, dans les organisations comme dans des instances telles que l'exécutif et le législatif.
- Encourager la tenue de réunions gouvernementales dans des lieux symboliques reliés à la nature, permettant une distanciation par rapport au quotidien et une meilleure prise en compte de la nature dans les décisions ;
- Lors de l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement, célébrer les accomplissements du Gouvernement précédent sous la forme par exemple d'un rituel de passage.
- Passer du pouvoir « sur » au pouvoir « avec ». Il s'agit d'encourager les politiques à travailler sur le collaboratif et l'intelligence collective (i.e. management participatif, travail en forum, multi-acteurs et multi-niveaux)
- Développer notre résilience émotionnelle : mieux accueillir et mieux comprendre nos émotions douloureuses en lien avec l'état du monde : peur, confusion, sentiment d'impuissance, colère,

²⁸ Le Réseau Transition Wallonie-Bruxelles propose ce genre de formations : www.reseautransition.be

tristesse... et reconnaître ensemble les valeurs et besoins fondamentaux dont ces émotions nous parlent et qui sont la source de notre engagement et de nos actions.

2 : Réenchanter notre société avec un nouveau récit

- Augmenter les budgets alloués, en faveur des domaines de la culture et de l'art qui constituent la clé du 'rêve' et de la mobilisation
- Instaurer un dialogue avec le monde du marketing belge afin de savoir comment ils seraient enclins à faire évoluer leurs pratiques vers la transition écologique.
- Programme/projet de recherche sur les bienfaits de la méditation et de l'écoute empathique de nos émotions et de nos vrais besoins sur nos comportements d'achats afin de diminuer au maximum le consumérisme
- Encourager les artistes à faire des créations qui parlent de leurs souffrances pour la Terre et le monde vivant.
- Réhabiliter la lenteur : Jour sans écran, Slow Friday, temps de simple écoute les uns des autres, sans obligation de résultat.
- Lorsque les infrastructures le permettent, favoriser la mise en place de potager familial ou de potagers partagés, dans le but de travailler la terre, renouer avec les saisons et augmenter sa résilience.
- Dégager des fonds financiers plus importants pour effectuer des recherches sur les impacts de l'e-economy (robotisation, e-commerce, objets connectés, etc.) sur la santé mentale et la résilience des citoyens, et en tirer des conclusions.

3 : Rendre accessible la méditation et l'apprentissage de la communication empathique (comme la CNV) dans les cursus pédagogiques et de vie

- Permettre, par un dispositif public, à chaque citoyen de redevenir manuel (bois, pierre, terre, etc.) pour toucher et travailler le Vivant et partager leurs ressentis sur cette rencontre
- Réintroduire des rites initiatiques dans diverses phases de la vie (naissance, croissance et mourance)
- Poursuivre et généraliser l'insertion de cours de méditation et de la pédagogie alternative dans l'enseignement en général (écoles, universités, etc)
- Donner à chaque citoyen plus d'accès afin qu'il contribue au bien commun (i.e. au Vivant) au travers par ex d'un service citoyen du bien commun.

'Membres' contributeurs (ou soutenant) académiques et experts :

Quentin Antoine, coopération au développement
Catherine Alexandre
Dr. Lucie Blondé
Prof Philippe Baret, UCLouvain
Prof Tom Bauler, ULB
Luc Barbé
Hugues Bersini, ULB, Académie Royale de Belgique
Dr Maryam Bigdeli
Prof Philippe Bourdeau, ULB
Luc de Brabandere, philosophe d'entreprise
Prof Thierry Bréchet, UCLouvain
Vincent Burnand-Galpin, ENSAE et Sciences Po Paris
Martine Capron
Prof émérite Isabelle Cassiers, UCLouvain
Dr Gauthier Chapelle
Cédric Chevalier
Michel Cordier
Prof Bertrand Collignon, ULB
Arnaud Collignon, IEW
Pierre Courbe, IEW
Dr Yves Coppieters
Dr Eric Corijn, Universiteit Tiburg
Gaëtan Dartevelle, ULB Solvay
Xavier de Béthune, UCLouvain Santé publique
Dr. Jan De Maeseneer
Edouard Delruelle, ULiège
Philippe Destatte, Institut Jules Destrée
Prof Alexandre De Streel, UNamur
Thibault de la Motte, auteur
Etienne de Callataÿ, Orcadia Asset Management
Prof Philippe Defeyt, UCLouvain
Dr Paul de Munck
Sabine Denis, UCLouvain
Dr. Ri De Ridder
Prof Olivier De Schutter, UCLouvain
Pascal Durdu
Dr William Dhoore
Dr. Natalie Eggermont
Prof Vincent Engel UCLouvain et Ihecs
Dr Isabelle Ferreras,
Prof Francois Gemenne, Sces Po Paris
Muriel Gerkens
Antoine Geerinckx, CO2 Logic
Thibaut Georin, Ecopreneurs-Belgium
Prof émérite Michel Gevers, UCLouvain et VUB
Prof Luc Hens, VUB
Dr Julie Hermesse, UCLouvain
Dirk Holemans, Oikos
Sevan Holemans, Solifin
Brigitte Hudlot, Ihecs
Prof Marek Hudon, ULB
Prof Dirk Jacobs, ULB
Dr Paul Jorion, ULB
Olivier Klein
Prof Alban de Kerckhove, ULB
Dr Ilios Kotsou, ULB
Prof Hervé Jeanmart, UCLouvain

Prof Marc Labie, U Mons
Laurence Lambert, experte Economie circulaire et
Agriculture-alimentation
Nicolas Lambert
Prof Yvan Larondelle, UCLouvain
Olivier Lefebvre
Marianne Lemineur
Laurent Lievens
Prof Cathy Macharis, VUB
Prof Kevin Maréchal, ULiège
Prof Bernard Mazijn, U Gent
Raphael Magin, juriste et urbaniste, expert en
aménagement durable du territoire.
Prof Sybille Mertens, ULiège
Emmanuel Mossay
Sylvie Meekers, IEW
Yseult Navez, FOD Gezondheid
Mathieu Noirhomme, expert santé publique
Dr Thomas Orban, Président Société Scientifique de
Médecine Générale
Dr Pierre Ozer, ULiège
Dr Jean Pauluis
Dr Elisabeth Paul, ULB
Gunter Pauli, ZERI
Jill Peeters, Climate without borders
Prof Alain Peeters, Secrétaire Général d'Agroecology
Europe
Prof Andréa Rea, ULB
Ignace Schops, Europarc
Dr Christophe Sempels
Prof Olivier Servais, UClouvain
Dr Véronique Tellier
Véronique Thirionet
Prof Henry Tulkens
Prof Annemie Schaus, ULB
Raphaël Stevens, chercheur indépendant
Dr Géraldine Thiry, UCLouvain-ICHEC
Prof Jacques Triller, ULiège
Vincent Truyens, Umons
Prof Françoise Tulkens
Prof Xavier Thunis, UNamur
Dr Maye Vandebussche
Leo Van Broeck, Vlaamse bouwmeester
David Van Reybrouck, historien et auteur
Prof Dan Van Raemdonck, ULB et VUB
Prof Philippe Van Parijs, UCLouvain
Prof Aviel Verbruggen, U Antwerpen
Prof Sara Vicca
Dr Sybille van den Hove, Bridging for Sustainability
Prof Dominique Vanpee, UCLouvain
Pascal Vermeulen, Climact
Prof Marjolein Visser
Dr Thomas Wyns, IES
Sébastien Yasse, expert en économie circulaire
Prof Jean-Pascal van Ypersele, UCLouvain
Prof Grégoire Wallenborn, ULB
Dr Romain Weikmans, ULB

Prof Edwin Zaccai, ULB-IGEAT

'Membres' entreprises de la Coalition KAYA contributrices :



